



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT

Abellard Abel J. J. J.

PLAN D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
SECRETARIAT DU PLAN D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT (PAE)
JUN 1999

Sommaire

Liste des tableaux, des figures et des photographies	5
Liste des sigles et abréviations	6
Remerciements	8
Message du Premier Ministre	10
Préface du Ministre de l'Environnement	12
Résumé analytique	14
Introduction	18
Chapitre I: Contexte et justification du plan d'action pour l'environnement	23
1.1 Aperçu sur la biogéographie d'Haïti	23
1.2 Caractéristiques socio-économiques	24
1.3 Les problèmes de l'environnement	27
1.4 La réponse internationale	32
1.5 La réponse nationale	32
Chapitre II: Le cadre stratégique	37
2.1 Vision nationale	37
2.2 Principes directeurs	37
2.3 Durée	38
2.4 Priorités nationales	38
2.5 But	38
2.6 Objectifs généraux et spécifiques	38
2.7 Fondements stratégiques	39
2.7.1. Viabilité institutionnelle	39
2.7.2. Insertion institutionnelle	39
2.7.3. La continuité dans le temps	39
2.7.4. La continuité dans l'espace	39
2.7.5. La capacité d'absorption et de gestion des ressources	40
2.7.6. Dimension socio-économique	40
A. La lutte contre la pauvreté	40
B. Mobilisation de la société civile	40
C. Population et développement durable	41
D. Energie et développement durable	43
E. Coopération externe	43

2.7.7. Mise en valeur et conservation des ressources	44
A. Reboisement et reforestation	44
B. Agriculture durable	44
C. Gestion des écosystèmes de montagne	44
D. Diversité biologique	45
E. Lutte contre la désertification	45
F. Vulnérabilité aux changements climatiques	45
G. Protection et gestion du littoral et de la mer	45
H. Gestion de l'eau et des déchets	46
I. Exploitation des mines et carrières	46
Chapitre III: Le cadre opérationnel	49
3.1 Les domaines d'intervention	49
3.2 Identification des programmes	50
3.3 Réalisation des projets	50
3.4 Phase de transition	50
3.5 Descriptif des programmes	50
Programme 1. Renforcement de la capacité de gestion de l'environnement national	51
Programme 2. Energie pour le développement soutenable	52
Programme 3. Education environnementale pour le développement durable	53
Programme 4. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique	54
Programme 5. Gestion des bassins versants stratégiques	55
Programme 6. Gestion intégrée des zones côtières et marines	56
Programme 7. Assainissement de l'environnement	57
Programme 8. Gestion des catastrophes et désastres naturels	58
Programme 9. Support aux activités relatives au développement durable	59
Programme 10. Support à l'exploitation des mines et des carrières	60
Chapitre IV: La mise en oeuvre du PAE	63
4.1 Cadre légal et institutionnel	63
4.2 Financement du PAE	67
4.3 Suivi-évaluation	69
Annexe I : Exemples de fiches de projet	72
Annexe II : Carte des divisions administratives d'Haïti	76
Annexe III : Carte du climat	77
Annexe IV : Carte des unités hydrographiques	78

Liste des tableaux, des figures et des photographies

Tableau 1.	Données générales sur la biogéographie d'Haïti	23
Tableau 2.	Indicateurs économiques pour 1996 - 1997	26
Tableau 3.	Indicateurs sociaux comparatifs en Amérique Latine et dans les Caraïbes	26
Tableau 4.	Evolution de la couverture des besoins en approvisionnement en eau potable à l'échelle nationale	28
Tableau 5.	Vocation naturelle des terres de la République d'Haïti	30
Tableau 6.	Crédits du MDE dans le budget national de fonctionnement	34
Tableau 7.	Les Institutions en charge de la gestion de l'environnement en Haïti	35
Tableau 8.	Sommaire des programmes et axes prioritaires	49
Figure 1.	Projection de population : résultats en 2040	24
Figure 2.	Evolution du PIB par tête de 1955 à 1992	25
Figure 3.	Structure institutionnelle de mise en œuvre du PAE	64
Photo 1.	Cascade légendaire de Saut d'eau visitée par des milliers de pèlerins à l'occasion de la Ste Anne (16 juillet). Photo : Carole Devilliers	22
Photo 2.	Processus accéléré d'érosion par ravinement / Massif La Selle. Photo : Paul Paryski	36
Photo 3.	Forêt de Pinus occidentalis au Parc National La Visite.	48
Photo 4.	Le Bayonette Pingouin (Bromelia pinguin) dans sa magnificence	62

Liste des sigles et abréviations

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
ACDI	Agence Canadienne de Développement Internationale
ADISH	Association Des Ingénieurs Sanitaires Haïtiens et des Sciences de l'Environnement
APN	Autorité Portuaire Nationale
ASOSYE	Appui à la Société Civile Haïtienne, Projet USAID
ASSET	Agriculture Sustainable System and Environmental Transformation
ATPPF	Projet Appui Technique pour la Protection des Parcs et Forêts, GOH/Banque Mondiale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BME	Bureau des Mines et de l'Energie
BSP	Biodiversity Support Program (Programme d'Appui à la Biodiversité)
CAMEP	Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable
CARE	Cooperative Action for Relief Everywhere
CARICOM	Marché Commun des Pays de la Caraïbe
CARICOMP	Programme pour la Productivité des Zones Côtières et Marines de la Caraïbe
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDMP	Caribbean Disaster Mitigation Project, Projet OEA/USAID
CEPPOL	Programme de Contrôle et d'Evaluation de la Pollution Marine de la Grande Caraïbe
CHF	Coopérative Housing Foundation
CIME	Commission Interministérielle pour l'Environnement
CMN	Centre Météorologique National
COHPEDA	Collectif Haïtien pour la Protection de l'Environnement et un Développement Alternatif.
COSALC	Programme de Stabilité des Côtes et des Plages des Petites Antilles
CRDA	Centre de Recherches et de Documentation Agricoles
DATPE	Direction d'Aménagement du Territoire et de la Protection de l'Environnement
DRN	Direction des Ressources Naturelles
ECMU	Environmental Coordination and Monitoring Unit (Unité de coordination et de suivi de l'environnement), Projet PNUD
EDH	Electricité d'Haïti
ERE	Education Relative à l'Environnement
FAES	Fonds d'Assistance Economique et Sociale
FAO	Food and Agriculture Organisation/Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
GEHCOTRES	Groupe des Entreprises Haïtiennes de Collecte et de Traitement des Résidus Solides
GOH	Gouvernement Haïtien
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et au Droit de la Femme
MC	Ministère de la Culture
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE	Ministère de l'Environnement

MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENJS	Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports
MJ	Ministère de la Justice
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics Transports et Communication
OEА	Organisation des Etats Américains
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONGAP	Office Nationale de Gestion des Aires Protégées
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPDES	Organisation Pré-Désastre et Secours
OPS/OMS	Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation Mondiale de la Santé
OSAMH	Organisme de Surveillance et d'Aménagement du Morne l'Hôpital
PAE	Plan d'Action pour l'Environnement
PFN	Projet Forestier National, GOH/Banque Mondiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLUS	Productive Land Use Systems, Projet USAID
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POCHEP	Poste Communautaire d'Hygiène et d'Eau Potable
PURE	Programme d'Urgence et de Récupération Economique, GOH/BID
ROUTE 2004	Baie de l'Acul à Fort Liberté: Proposition d'Aménagement et de Protection des Ressources Historiques, Culturelles et Naturelles. Projet GOH/PNUD
RTKD	Rete Tè Kenbe Dlo. Projet de gestion de sol et d'eau de pluie, PNUD
SDRT	Service de Défense et de Restauration des Sols
SEMANAH	Service Maritime National d'Haïti
SET	Secrétairerie d'Etat au Tourisme
SNAP	Système National d'Aires Protégées
SNEP	Service National d'Eau Potable
SNRE	Service National de Ressources en Eau
SPE	Service de Protection de l'Environnement
SPNS	Service des Parcs Nationaux et Sites Naturels
SPP	Service des Pêches et de la Pisciculture
SRF	Service Ressources Forestières
TOURINORD	Comité d'Appui au Développement du Tourisme dans le Nord
UCG	Unité Centrale de Gestion
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URL	Utilisateurs de Ressources Locales
US \$	Dollar Américain
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le Développement International)
WASAMS	Système de Suivi du Secteur Eau Potable et Assainissement
WWF	Fonds Mondial pour la Nature (World Wildlife Fund)

Remerciements

L'élaboration du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) n'aurait jamais vu le jour sans la collaboration et l'expertise de nombreuses personnes qui ont accompagné le Ministère de l'Environnement (MDE) dans cette démarche. La liste est trop longue pour que ce Ministère mentionne tous les intervenants impliqués dans le processus. Elle inclut certainement tous les membres des collectivités territoriales et de la société civile, les participants des plateformes qui ont répondu aux diverses consultations sur le PAE (consultations communales et régionales, ateliers, Congrès National.)

Le Ministère de l'Environnement tient à remercier les officiels et représentants du secteur public et des bailleurs de fonds qui ont soutenu le processus du PAE particulièrement :

Les anciens Ministres de l'Environnement: Antoine VERDIER, Yves André WAINRIGHT,

Jacques DORCEAN; le Ministre des Finances et de l'Economie: M. Fred JOSEPH; l'ancien Directeur du Projet Aménagement Territoire et actuel Ministre du MPCE, M. Anthony DESSOURCES; les membres de la Commission Interministérielle sur l'Environnement : l'ancien Premier Ministre Rony SMARTH, M. Gérald MATHURIN, M. Philippe MATHIEU; M. Daniel BRISARD, Responsable du dossier environnement du cabinet de l'ancien Ministre Jacques DORCEAN; les représentants des agences internationales: Mme Phyllis FORBES Directrice de l'USAID, M. Edouard SCOTT ASSET/USAID, M. John DORMAN/USAID, Mme Mélissa KNIGHT/USAID, M. Stephen KELLEHER/USAID, M. Chris BROWN/USAID, M. Felipe MANTEIGA/USAID; M. Pierre Cam MILFORT/USAID; Mme Carole CARR et Michaël AZEFOR, Représentants Résidents de la Banque Mondiale, M. Andy WHITE/Banque Mondiale, Mme Fabienne TAY-

LOR/Banque Mondiale M. Gary CHARLIER/Banque Mondiale; M. Oscar Fernandez TARANCO, Représentant Résident PNUD, M. Paul PARYSKI, CTP/PNUD, M. Pierre DOUYON/PNUD; M. Michel PARE, Directeur UAPC/ACDI, M. Guy VILLENEUVE/ACDI, M. Marc LALONDE/ACDI, Mme Suze Youance LUBIN/ACDI.

Le MDE voudrait également exprimer sa profonde gratitude aux experts nationaux, qui par leurs contributions, ont concouru à la rédaction et à l'amélioration de la qualité du document: M. Jean André VICTOR, Mme Florence SERGILE, M. Ronald TOUSSAINT, M. Ernst WECHÉ, M. Wilfrid ST JEAN, M. Claude PREPETIT, M. Pierre ADAM, M. Joseph VERNET, M. Jean WIENER, M. Ernst WILSON, M. Ogé BRANLY, M. Jean Carmel SYLVAIN, M. Jean François TARDIEU, M. Arnault GUERRIER, M. Daniel PERODIN.

Le Ministère est également reconnaissant au Secrétariat du

PAE et au personnel des institutions ASSET/Winrock International, CFET, ARD/ASOSYE, UNIVERSAL S.A. qui l'ont aidé à réussir le processus en particulier: les Coordonnateurs du PAE et le personnel du Secrétariat: M. Marc SIMON, M. Ronel CERAN, M. Fritz JOSEPH, M. Ronald TOUSSAINT, M. Fritz BRUTUS, M. William TIMMER, M. Hans CHARLES, Mme Marie Viola BEAUBRUN, Mme Wilda DORISMOND, Mlle Lucienne EDOUARIN, Mme Andrise Ais ARNET; le personnel de ASSET: M. Roody MOURRA, Mlle Patricia HIRCH, M. José BRAX, Mlle Nadine GRAND-PIERRE, Mme Loussa JOSEPH; les membres du CFET: Mme Marlène GAY, M. Wilfrid DALZON, Jean Joseph LAMOUR; le personnel de ARD/ASOSYE: M. Bertrand LAURENT, M. Philippe AXILIEN, Mlle Isabelle LEFRANC; M. Mario DUPUY de la UNIVERSAL S.A.

A toutes ces personnes, le Ministère de l'Environnement adresse une nouvelle fois ses plus sincères remerciements.

Message du Premier Ministre

Le présent Plan d'Action pour l'Environnement (PAE), tel qu'ici élaboré, fait figure d'une grande première au plan de la politique du développement des ressources naturelles en Haïti. Par sa conception, son envergure nationale et sa portée technique, économique et sociale, il annonce un tournant dans le système de gestion de nos milieux naturels.

Après les périodes successives (indienne, coloniale et haïtienne) au cours desquelles l'espace national a été si gravement affecté, défiguré même à maints endroits par une déforestation sévère et une érosion très poussée, dues aux facteurs tant climatiques qu'anthropiques, il devenait nécessaire et même urgent qu'une action globale, vigoureuse et décisive fût résolument entreprise par les pouvoirs publics. Comme proposé en ce moment-ci à la Nation, ce plan montre clairement l'orientation à prendre, les objectifs à fixer et les moyens à mettre en oeuvre pour conserver l'espace haïtien et assurer durablement sa protection et son développement.

Déjà motivé professionnellement par la problématique environnementale, je me réjouis fort, en tant que Chef du Gouvernement, de la parution enfin de ce Plan d'action dont j'apprécie hautement l'orientation et le contenu. Vu le niveau actuel de la dégradation de nos ressources naturelles renouvelables, de la perte de biodiversité qui en résulte, des conséquences économiques et sociales qui en découlent et de tous les types de

pollution qui affectent notre milieu, il est compréhensible que les problèmes de l'environnement ne peuvent être résolus de façon durable sans la mise en oeuvre au départ de politiques publiques consistantes et cohérentes.

Cela étant, il convient qu'une action harmonisée soit menée entre les autorités gouvernementales et les organismes intermédiaires de développement, assortie de la mobilisation subséquente de la société civile dans sa totalité. A ce titre, le PAE représente une innovation remarquable qui vaudra sûrement au pays de sortir des sentiers battus, de la routine et des tâtonnements pour s'engager véritablement dans un processus autrement plus rationnel, plus dynamique et plus efficace que ce qui a prévalu jusqu'ici.

Il convient, en effet, de souligner l'ampleur de l'action proposée, laquelle ne se circonscrit pas aux seuls programmes traditionnels de la lutte contre l'érosion assortis d'une certaine attention aux techniques de conservation de nos ressources ligneuses. Il s'agit d'une tentative autrement plus ambitieuse, puisqu'il faut à travers les dix programmes: renforcer notre capacité de gestion de l'environnement, d'éducation environnementale pour le développement durable, de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, de gestion des catastrophes et désastres naturels, etc.

J'espère que tous comprendront le caractère éminemment national de ce Plan. Non seulement que, par son objet,

il nous concerne tous, mais dans sa réalisation il devra couvrir toutes les zones écologiques. Il intéresse tous les secteurs de la population et engage tout notre avenir de peuple. Aussi, transcende-t-il toutes les querelles politiciennes et tous les particularismes sectoriels. Partant de ce trait, ceux qui ont la responsabilité immédiate de son application, se doivent, dans un souci d'efficacité, de procéder à une large mobilisation populaire pour ne pas laisser au seul secteur étatique la responsabilité d'une opération aussi importante.

A cet effet, il conviendra de privilégier les méthodes pouvant servir à bien faire prendre conscience des enjeux, telles que des campagnes d'information dans les médias, les écoles et les communautés, les démonstrations de technologies éprouvées, l'enseignement des meilleures techniques de conservation de l'énergie, de réduction de la charge des polluants de la biosphère, de protection et de gestion du littoral et de la mer, de gestion des eaux usées et des déchets. Ce doit être une oeuvre commune dans laquelle chacun aura, en toute conscience, sa part d'action. Qu'il s'agisse des structures gouvernementales avec le Ministère de l'Environnement comme maître d'oeuvre, qu'il s'agisse du secteur privé dans ses différentes composantes et de la société civile avec ses écoles, ses universités, ses ONG, ses associations diverses. Il convient d'organiser dans ce domaine aussi un coumbite national avec la plus large participation populaire possible, dans un élan de patriotisme retrouvé et avec l'exaltante idée d'oeuvrer pour les générations futures.

Mais encore plus, par delà nos intérêts nationaux, source principale d'inspiration de ce Plan, il faudra à travers nos travaux avoir le souci de la bonne gestion du patrimoine mondial, compte tenu des réalités de l'interdépendance écologique. D'où l'importance de conduire ce Plan à l'unisson de la communauté internationale, en étant particulièrement attentifs et partie prenante aux grandes concertations, décisions et conventions relatives aux problèmes planétaires de l'environnement et du développement durable.

Si ce Plan, dans son élaboration et sa programmation, est un important document technique appelé à inverser la situation précaire de notre environnement, il n'en est pas moins évident qu'il est l'expression d'une volonté politique qu'il convient de saluer. A ce propos, il n'est que trop juste non seulement de mentionner l'intérêt du Président de la République pour la protection de l'environnement et le développement durable, mais encore de noter que, dans la logique de cet intérêt Monsieur René Préal s'est fait un promoteur actif de ce Plan par ses prises de position et ses exhortations répétées durant toute la période de sa préparation.

Je salue aussi, sans le citer, les membres des cabinets ministériels qui y ont diversement contribué par leurs appuis et leurs judicieuses réflexions. Je rends un hommage bien mérité aux fonctionnaires et techniciens du Ministère de l'Environnement et aux équipes de spécialistes et consultants nationaux et étrangers qui s'y sont sérieusement investis pour nous livrer ce produit haut de gamme. Je n'oublierai pas enfin de souligner les contri-

butions des partenaires extérieurs, bailleurs de fonds et agences internationales qui ont tour à tour participé aux différentes étapes du processus qui a conduit à ce Plan d'Action. Je les remercie tous.

Je veux préciser que la production de ce Plan d'Action, toute importante qu'elle soit, ne représente qu'une étape. La raison d'être du travail jusqu'ici effectué est devant nous: c'est son application, c'est l'atteinte des objectifs fixés. Sa réalisation sur le terrain, c'est tout un défi. Certainement un de nos plus grands défis pour les prochaines décennies. Pour cette seconde étape qui sera concrétisée par les 10 programmes spécifiques si judicieusement conçus et organisés, que de volonté, de sacrifices, d'efforts et de ressources matérielles, technologiques et humaines ne faudra-t-il pas déployer dans nos neuf (9) départements géographiques et sur un horizon d'une quinzaine d'années au moins? Mais ce sera une oeuvre grandiose pour laquelle il faut nous atteler tous sans atermoiement pour la régénération de notre pays et pour le bien-être des générations futures.

Mon dernier mot est un appel à l'Action. Puisse ce Plan, fruit de tant de réflexions, d'efforts et de travail, ne pas se retrouver indéfiniment dans les tiroirs de nos administrations, mais prendre forme et s'actualiser dans le plus bref délai pour générer les transformations porteuses du développement durable que nous voulons tous pour Haïti.

Jacques Edouard ALEXIS
Premier Ministre

Préface du Ministre de l'Environnement

La crise environnementale qui sévit dans le pays doit être considérée par tout un chacun comme sérieuse. Le constat est accablant car au regard de la croissance démographique et de la régression constante de la production nationale, il est clair que le pays n'arrivera pas dans un proche avenir à l'autosuffisance alimentaire et énergétique si la base de nos ressources (eaux, sols et forêts) continue à disparaître au rythme accéléré que l'on connaît. A ce titre, la bonne gestion de l'environnement dans les zones rurales et urbaines est donc le défi à relever.

Ainsi, face au spectre grimaçant de l'image d'un pays qui déverse chez ses voisins des réfugiés que l'on qualifie d'économiques mais qui sont fondamentalement "écologiques", il est primordial que

Haïti soit dotée d'un instrument qui puisse servir de cadre stratégique et global à l'intérieur duquel la planification et la gestion des questions environnementales sont adressées d'une manière coordonnée et efficace. Ceci est d'autant plus important qu'à la veille de s'intégrer au CARICOM, Haïti doit prendre en main son environnement pour maximiser son intégration régionale aux points de vue des marchés et du tourisme.

Conscient de ces différents enjeux, le gouvernement a depuis trois ans lancé le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE). Aujourd'hui, le processus est arrivé à son terme. Le plan, résultat d'un large consensus et d'une participation soutenue des différents départements techniques interministériels, des collectivités territo-

riales, des ONG, des organisations socio-professionnelles et du secteur privé - est maintenant prêt. Je salue sa publication et je rends un vibrant hommage à mes anciens collègues ministres, Antoine Verdier, Yves-André Wainright et Jacques Dorcéan qui ont investi de gros efforts dans ce processus. Ils m'ont passé le flambeau et c'est mon devoir de poursuivre dans la voie tracée en faisant en sorte que le PAE soit mis en application.

Le PAE est un plan qui a pour but de contribuer au développement de la population haïtienne. Il propose des actions prioritaires qui permettront d'améliorer les conditions de vie de la population et d'alléger la pauvreté par le biais de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. Il offre un cadre général et permet de

dégager les principes directeurs d'une stratégie susceptible d'implanter une politique environnementale durable et de concilier des divergences d'intérêts. Le plan d'action national pour l'environnement est un plan d'Etat appelé à guider la nation dans la durabilité des programmes de développement. Ce document est conçu pour lancer des actions environnementales locales cohérentes qui articulent la vision nationale et les préoccupations internationales relatives à l'environnement. (les Conventions que Haïti a signées et ratifiées).

Il devra permettre à la nation de s'ajuster dans la réhabilitation de notre environnement et établir les créneaux pour les plans opérationnels spécifiques du futur. Je suis convaincu qu'avec l'aide du secteur public, privé, interna-

tional, des ONG et des organisations de base, le consensus obtenu par la "Déclaration de Montrouis" lors du Congrès National sur le Plan contribuera grandement à faciliter sa mise en oeuvre. Dans cette course pour la réhabilitation de notre environnement, chaque minute d'hésitation et de perte pour les décisions risquent de nous être fatale. Nous n'avons plus de temps à perdre!

Que tous les acteurs qui ont contribué à son élaboration trouvent ici la marque de gratitude du Ministère que je dirige.

Yves CADET
*Ministre de
l'Environnement*

Résumé analytique

L'hypothèque de la mal gestion de l'environnement

La dégradation de l'environnement en Haïti est très préoccupante car elle a atteint toutes les régions du pays. Elle est principalement due à la pauvreté et l'augmentation de la population, à l'utilisation irrationnelle de l'espace national, à l'exposition et à la fragilité du pays aux facteurs naturels, et aux multiples faiblesses du cadre légal et institutionnel appelé à réguler les actions dans le secteur.

Haïti est le plus pauvre pays de l'hémisphère américain avec un PNB per capita de 3,500 gourdes (environ US \$ 250) contre US \$1,460 pour la République Dominicaine avec laquelle elle partage une frontière commune. Sa population est estimée à 7 millions d'habitants avec une densité de 250 habitants par km², l'une des plus fortes des grandes Antilles.

Les facteurs climatiques, la position géographique d'Haïti, son histoire et sa culture sont à la fois des avantages et des inconvénients pour la production durable et la gestion permanente de l'environnement. Les facteurs naturels ont doté Haïti d'une riche diversité biologique, de climats tropicaux et subtropicaux, de ressources minières et de sites naturels merveilleux. Cependant parce

qu'Haïti est dans la Caraïbe, elle est vulnérable aux cyclones, aux ouragans et aux tremblements de terre et parce qu'elle est une île montagneuse, ses écosystèmes terrestres, aquatiques et marins sont fragiles. C'est aussi à cause de sa position dans la Caraïbe, qu'Haïti doit être prise dans un contexte régional de gestion de l'environnement. Les changements rapides de l'ère industrielle et les exigences de la régionalisation d'une part, la pauvreté de la population, sa dispersion à travers les montagnes abruptes, les systèmes de production archaïques et l'héritage historique rendent la tâche de l'Etat et du gouvernement ardue. Les exigences de la croissance économique de cette fin de siècle obligent la population haïtienne à ronger sérieusement le capital-ressources naturelles et à se ruer vers les villes en vue d'opportunités d'emplois et d'éducation inexistantes dans le milieu rural. La mauvaise gestion des ressources naturelles se manifeste grandement par la pollution de l'air, de l'eau, du littoral et de la mer par la poussière, les débris et les microbes. Les ressources en sols, en mines et en carrières sont exploitées sans véritables plans d'exploitation et application des normes de régulation existantes. Le déboisement des fortes pentes à des fins agricoles, l'élevage et la pâture libre suivis de la coupe d'arbres pour l'obtention du bois comme source d'énergie sont les facteurs les

plus importants de la mauvaise utilisation de l'espace. Ils causent la dégradation des bassins versants, des écosystèmes et la perte de la diversité biologique. Tous ces problèmes sont exacerbés par un cadre légal et institutionnel pas toujours fonctionnel et caractérisé par une situation de chevauchement et de confusion.

Un Plan d'Action pour le Développement Durable d'Haïti

Un Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) est proposé pour la République d'Haïti par la Commission Inter-ministérielle sur l'Environnement dont le secrétariat exécutif est assuré par le Ministère de l'Environnement. L'élaboration du PAE a débuté en 1996. Ce plan est le résultat de consultations locales et nationales, de diagnostics thématiques, de concertation avec de nombreux acteurs tant du secteur public que privé tout au long de son élaboration (Colloque de Xaragua 1997 sur la gestion des aires protégées, Consultations Communales et ateliers divers, Consultations régionales, Congrès National sur le PAE en Décembre 1998). Il anticipe les nombreux impacts négatifs de la croissance démographique, du développement et de l'augmentation de la production (industrie et extraction de matières premières, déchets et fumées, emballages, etc.) et intègre bien le caractère plurisectoriel et transversal que nécessite la gestion de l'environnement.

Ce plan représente un guide

dans la prise de décisions des programmes de développement durable d'Haïti. Il se pose comme l'outil de diffusion par excellence pour les actions nationales de réhabilitation et gestion de l'environnement, des ressources naturelles, d'utilisation de l'espace et d'amélioration des conditions de vie quotidienne des citoyens. Ce plan vise une prise en charge de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par la nation toute entière à travers la mise en place d'infrastructures et de systèmes nationaux pour promouvoir des actions de développement durable dans les communes et faciliter son application à travers la restructuration et la création d'organismes environnementaux.

Il offre donc un cadre stratégique d'actions qui fixe, pour les quinze (15) années à venir, les enjeux à résoudre et les mesures à promouvoir en termes de:

- capacité d'absorption et de gestion des ressources des institutions nationales versées dans le domaine de l'environnement;
- dimension socio-économique de la dégradation de l'environnement en particulier la lutte contre la pauvreté, la mobilisation de la société civile, une meilleure gestion du couple population et développement durable et une plus grande maîtrise des relations entre l'énergie et le développement durable;
- code de conduite écologique pour les entreprises commerciales dans une perspective d'atténuation

des impacts de leurs actions sur l'environnement;

- de lutte contre les catastrophes et désastres naturels et de l'exploitation irrationnelle des mines et carrières;
- mise en valeur et conservation des ressources où une option particulière est prise en faveur du reboisement, de la reforestation, de l'agriculture durable, de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, de la gestion des écosystèmes de montagne, de la gestion de l'eau et des déchets et de la protection et de la gestion des océans et des eaux douces.

Les priorités pour une sortie de l'impasse

Le cadre opérationnel du Plan, qui n'est pas rigide, met l'emphasis sur un ensemble d'initiatives à promouvoir et organisées autour de 10 programmes prioritaires dont les axes d'orientation privilégient les aspects ci-après :

Programme 1. Renforcement de la capacité de gestion de l'environnement national.

- Renforcement institutionnel du secteur et d'autres acteurs impliqués dans le secteur.
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation (études d'impact, normes et standards) des actions environnementales
- Mise en place de structures

de gestion de l'environnement au niveau des communes et collectivités territoriales.

Programme 2. Energie pour le développement soutenable.

- Réduction de la pression sur l'utilisation du bois-énergie et du charbon de bois
- Application d'éco-énergie (bagasse, déchets ménagers et agricoles, éolienne, hydroénergie) et accroissement des facilités d'accès de la population rurale en énergie
- Création d'un fonds pour la promotion de l'utilisation des sources d'énergie propres (Banque d'Énergie)
- Production dendroénergétique
- Conservation de l'énergie

Programme 3. Education environnementale pour le développement durable

- Education environnementale formelle, informelle, non-formelle
- Gestion d'un centre d'information et de documentation en sciences de l'environnement
- Formation sur mesure de professionnels et gestionnaires de tous les secteurs d'activités

Programme 4. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique

- Gestion d'un système national d'aires protégées
- Gestion d'un centre d'information sur la biodiversité et les aires protégées
- Réhabilitation des écosystèmes
- Développement de l'écotourisme
- Création d'un fonds fiduciaire de conservation de la biodiversité
- Conservation et utilisation durable des plantes médicinales

Programme 5. Gestion des bassins versants stratégiques

- Application des plans d'aménagement du territoire
- Elaboration et mise en oeuvre de plans directeurs pour la gestion des bassins versants stratégiques
- Promotion d'une agriculture conservacionniste et protection des plans d'eau
- Création de forêts

Programme 6. Gestion intégrée des zones côtières et marines

- Lutte contre la pollution et la dégradation de l'environnement dans les zones marines et côtières

- Réhabilitation et protection des habitats naturels et écosystèmes marins (mangroves, coraux)
- Gestion du littoral et assainissement des plages et des côtes
- Promotion d'un tourisme durable
- Constitution d'une base d'information sur l'environnement côtier et marin
- Edification de capacités
- Prise en compte des interrelations avec des échelons locaux/nationaux (montagne-mer) et régionaux (espace caraïbéen)

Programme 7. Assainissement de l'environnement

- Elaboration d'un plan d'hygiène de l'environnement
- Gestion rationnelle des déchets solides
- Evacuation et épuration des eaux usées
- Renforcement des services sanitaires
- Mise en place d'un système de contrôle des produits chimiques toxiques et autres produits dangereux et de la qualité de l'eau courante et de l'air

Programme 8. Gestion des catastrophes et désastres naturels

- Education et prévention
- Constitution d'une base d'information sur le secteur
- Renforcement des structures de coordination comme la Direction de protection civile

- Création d'un observatoire national
- Promotion d'une coopération régionale pour résoudre les problèmes du secteur

Programme 9. *Support aux activités relatives au développement durable*

- Promotion d'une approche coordonnée des problèmes posés par la surpopulation
- Education et prévention en matière d'interrelation population-environnement-développement
- Support aux activités de planification familiale

Programme 10. *Support à l'exploitation des mines et carrières*

- Application du cadre légal existant et renforcement des structures de contrôle
- Réhabilitation des carrières et zones minières
- Mise en oeuvre d'un plan directeur des exploitations et des approvisionnements de matériaux de carrières.

Les préalables institutionnelles et les mécanismes de financement à mettre en branle

Pour mettre en oeuvre le Plan, un nouveau cadre légal et institutionnel est indispensable et il faut aussi trouver les ressources financières pendant qu'on

essaiera de se donner en même temps les voies et moyens pour réaliser son évaluation future.

Le nouveau cadre légal et institutionnel dont il est question met l'accent sur:

- Le rôle prépondérant que devra jouer la Commission Interministérielle sur l'Environnement présidée par le Premier Ministre et le Conseil National de l'Environnement par le Ministre de l'Environnement;
- La mise en place d'un Groupe de Travail ad hoc opérant sous l'autorité du Premier Ministre qui devra harmoniser les différents projets de lois organiques des différents Ministères concernés par l'environnement;
- La révision et la réactualisation du droit national de l'environnement en particulier l'adoption d'une loi générale de l'environnement incluant, entre autres, des dispositions relatives aux études d'impact, aux audiences publiques, au système d'information environnementale, au dommage écologique et au droit pénal de l'environnement;
- La prise en compte dans le projet de réforme de la justice des problèmes posés par le contentieux de l'environnement et les dommages écologiques.

Le montage financier global envisagé pour la mise en oeuvre des actions du plan passe par une mobilisation de l'effort national et la mise à contribution de la coopération nationale.

L'effort national sera sollicité

à 4 niveaux complémentaires incluant le système fiscal traditionnel, l'application du principe pollueur-payeur, le système national de fondations et d'autres initiatives comme la valorisation du potentiel représenté par la diaspora haïtienne.

Le support de la communauté internationale sera recherché à travers diverses initiatives comme :

- la création d'un Fonds pour la Réhabilitation de l'Environnement Haïtien (FREH); les opportunités offertes par les Conventions Internationales et les programmes spécifiques du système des Nations Unies comme l'Agenda 21;
- les mécanismes innovatifs déjà expérimentés sur le plan international en particulier les "Echanges Dette- Nature".

Le système de suivi-évaluation du Plan repose sur la mise en fonctionnement d'un Bureau de mise en oeuvre du PAE qui définira un ensemble d'indicateurs de performances à utiliser pour le contrôle du processus. Ces indicateurs seront proposés aux différents secteurs impliqués dans la gestion de l'environnement dans le but de recueillir les informations y relatives; lesquelles seront compilées, analysées et publiées par le Ministère de l'Environnement à travers un Rapport Annuel sur l'état de l'environnement national.

Introduction

L'environnement est un bien commun composé de tout ce qui nous entoure et nous permet de vivre. Tout le monde l'utilise consciemment ou non et a droit d'usage d'emblée sur ses services écologiques, économiques et récréatifs. Un consensus général développé au cours des dernières années reconnaît que le développement durable implique l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour le bien-être des générations présentes et futures. Ceci exige une gestion intégrée, un partage plus équitable des bénéfices et une vision du long terme. La dégradation actuelle de l'environnement haïtien est un pénible héritage qui implique que la nation entière prenne conscience de la nécessité d'une bonne gestion des biens communs et des ressources naturelles et de la fragilité de celles-ci, grâce à l'élaboration d'un cadre de référence qui établit de manière consensuelle et participative les orientations à prendre et les options à préconiser en matière de gestion de l'environnement.

Les premières tentatives de formulation d'un Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) dans le pays remontent à la fin des années 1980 au sein de la Direction d'Aménagement du Territoire et de Protection de l'Environnement du MPCE et du Service de Protection de l'Environnement et de

la Flore du MARNDR. Cependant, il a fallu attendre la Conférence de Rio en 1992 pour voir se manifester l'engagement du gouvernement haïtien à promouvoir le développement durable et la conservation de l'environnement. Suite à ce sommet de la Planète Terre, le gouvernement a décidé de créer le Ministère de l'Environnement (MDE) en novembre 1994, parce que la croissance économique du pays implique une exploitation des ressources naturelles en fonction de la capacité d'Haïti à fournir un cadre de vie convenable à la population. Dès le premier semestre de 1996, le MDE a entamé l'élaboration du PAE sur lequel devra reposer l'ensemble de la politique du gouvernement en matière d'environnement. Le PAE est un instrument de planification qui doit permettre le développement de programmes de gestion de l'environnement en fonction des politiques nationales et internationales qui visent l'harmonie entre les populations, le développement et le milieu de vie. Il tient compte des programmes de développement, des interactions multisectorielles et implique l'adoption de règlements environnementaux appuyés par une législation protectrice, l'éducation et la participation des collectivités territoriales.

Le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) est un document de synthèse des straté-

gies nationales relatives à l'environnement dans les domaines de développement durable, lutte contre la pauvreté, gestion des ressources naturelles et des ressources énergétiques, aménagement du territoire, développement des ressources humaines et renforcement des cadres législatif et institutionnel. Il vise à fournir, pour tous les secteurs concernés, un plan stratégique en gestion de l'environnement au moins pour les 15 prochaines années au bénéfice des générations présentes et futures de sorte qu'elles utilisent rationnellement et quotidiennement les services économiques, récréatifs, sociaux, éducatifs et écologiques de l'environnement. Dans l'optique du développement durable, le défi est d'aboutir à l'établissement de stratégies qui tiennent compte non seulement de l'augmentation des revenus et du produit intérieur brut mais aussi de la capacité de support du pays, de la protection et la réhabilitation de l'environnement haïtien.

Financé par le Gouvernement haïtien, la Banque Mondiale, l'USAID, l'ACDI et le PNUD, le processus d'élaboration du PAE est passé pratiquement par six (6) grandes étapes :

- une **phase d'élaboration de plans communaux** où la démarche consistait à monter, en collaboration avec différents secteurs de la

commune, un plan d'action pour la protection et l'amélioration de l'environnement de la commune concernée, ceci en fonction d'un diagnostic environnemental utilisant la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP);

- des **Plateformes techniques de consultation** avec les représentants des Ministères sectoriels et d'autres cadres de la société civile (ONG, Entrepreneurs, Université, etc.) où la démarche visait à recueillir des avis et recommandations qui allaient alimenter des rapports thématiques traitant des aspects techniques et institutionnels liés à la gestion de l'environnement (Cadre légal et institutionnel, Energie, Mines et carrières, Environnement urbain, etc.)
- un **Colloque spécial sur la gestion des aires protégées**, baptisé Colloque de Xaragua 1997;
- un **atelier sur l'esquisse du plan d'action**, sorte de document de travail de synthèse, où il fallait vérifier les éléments de contenu sémantique en termes de pertinence pour le contexte haïtien, le lexique et le contenu langagier en général.
- une phase de **consultations régionales** où il s'agissait d'évaluer et d'amplifier les informations contenues dans les plans communaux

par rapport au portrait réel des communes et des départements au niveau de la région.

- un **Congrès National**, instance de validation et de dernier enrichissement, tenu en Décembre 1998 où la démarche consistait à :
 - a) harmoniser les produits des consultations locales, départementales et régionales avec la problématique nationale ;
 - b) obtenir un consensus sur les grandes lignes du PAE.

Ce Congrès, d'où est sortie une "**Déclaration d'engagement**", comportait:

- une série d'ateliers de réflexion orientés vers la traduction des propositions de solutions dégagées par le processus d'élaboration participative du PAE en idées de programmes et de projets;
- un forum sur l'identification d'un cadre institutionnel et d'une structure de gestion pour la prise en charge de l'implantation des programmes environnementaux;
- une conférence-atelier sur le choix des mécanismes de financement du PAE;

Les activités du Congrès ont été accompagnées d'une campagne médiatique pour annoncer ses objectifs, et mobiliser la clientèle-cible à l'aide de

communications thématiques et de spots publicitaires en rapport à la gestion et aux stratégies nationales d'actions en environnement.

Une entité spéciale, la Commission Interministérielle sur l'Environnement (CIME), a fonctionné à la Primature comme mécanisme d'intégration de la dimension transectorielle de l'environnement et comme gage d'un support politique de haut niveau pour faciliter l'appropriation du PAE au niveau des institutions étatiques concernées par la gestion de l'environnement. Le Premier Ministre y remplit la fonction de Président, le Ministre de l'Environnement fait office de Secrétaire Exécutif et les autres membres sont les Ministres du MARNDR, MPCE, MTPTC et MSPP.

Ce document synthétise les résultats des études et rapports issus des différentes consultations ayant jalonné le processus d'élaboration du Plan. Il est segmenté en quatre parties :

- La première présente un panorama des principales caractéristiques physiques et socio-économiques du pays, les causes de la dégradation de son environnement et qui justifient l'importance d'un plan d'action pour l'environnement en Haïti.
- La deuxième situe le cadre conceptuel, énonce les

principes directeurs et définit les choix stratégiques appelés à orienter les actions environnementales.

- La troisième partie présente les domaines d'intervention du Plan, une sorte de cadre programmatique flexible et ouvert aux projets sectoriels futurs, qu'ils émanent du secteur public, des ONG et du secteur privé.
- La quatrième partie aborde enfin les aspects correspondant au cadre légal et institutionnel, aux possibilités de financement et de suivi-évaluation du processus d'exécution du Plan.

Encadré 1. Déclaration d'engagement de Montrouis

DECLARATION D'ENGAGEMENT DE MONTROUIS SUR LE PLAN D' ACTION POUR L' ENVIRONNEMENT

Considérant la prévoyance de la Constitution de la République d'Haïti de 1987 consacrant dans ses articles 253 à 258 une place importante à la gestion de l'environnement;

Considérant que la dégradation de l'environnement haïtien a atteint une proportion dramatique mettant en péril l'existence même de la nation haïtienne;

Considérant que le Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) adopté à Montrouis est le résultat d'une large concertation nationale ayant impliqué les collectivités territoriales, les représentants de la société civile et de l'Etat;

Considérant l'engagement de l'Exécutif renouvelé à l'ouverture de ce congrès pour la mise en place du PAE;

Considérant que la réhabilitation de l'environnement est un défi qui doit interpeller l'ensemble de la communauté haïtienne par delà les clivages idéologiques, politiques et socio-économiques;

Considérant que le Plan d'Action pour l'Environnement représente un instrument capable de mobiliser et de canaliser les ressources nécessaires à la réhabilitation de l'environnement;

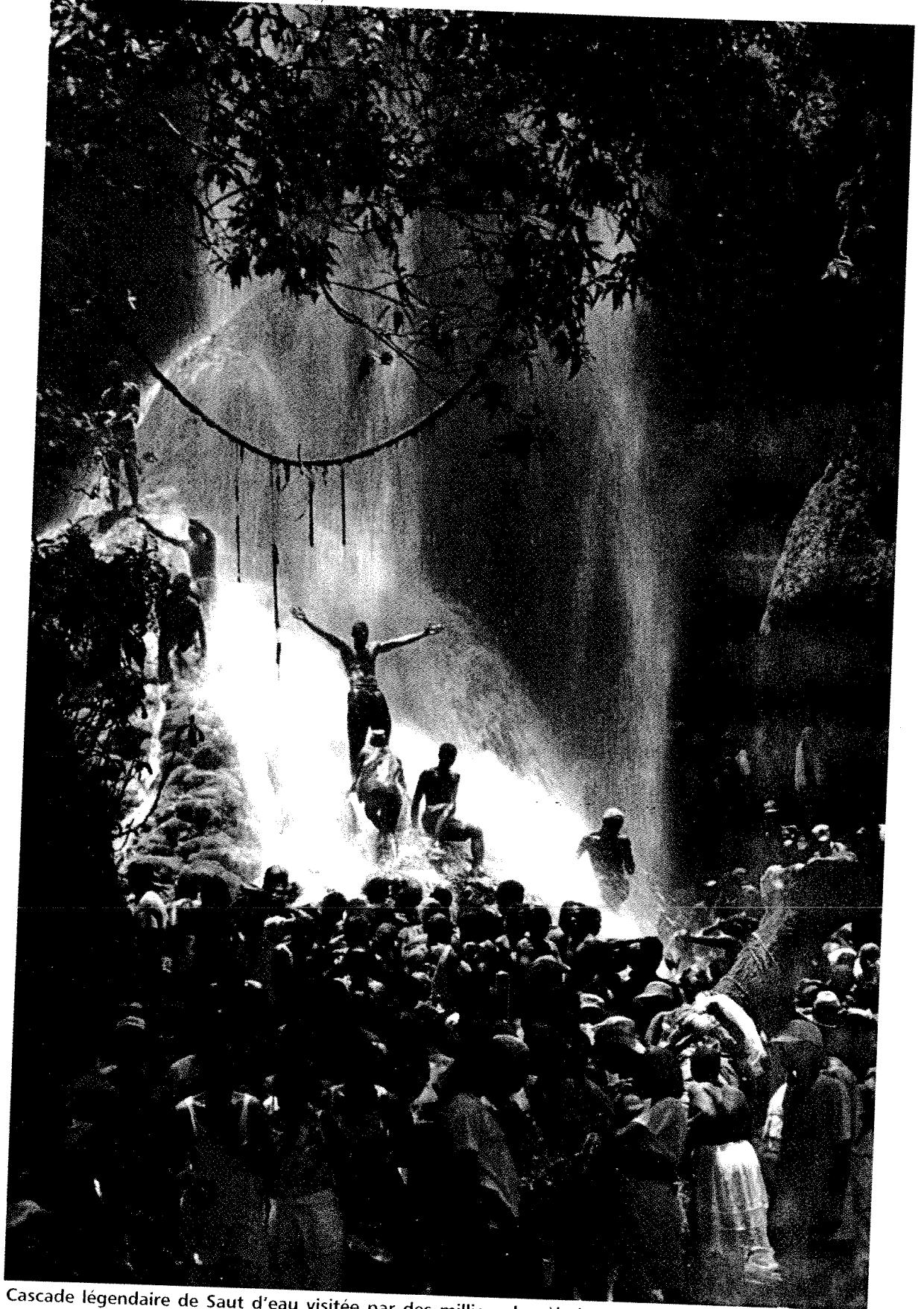
Considérant que l'exécution efficace du PAE exige la mise en place de mécanismes et de structures de gestion participative et décentralisés;

Nous, participants au Congrès National sur le Plan d'Action pour l'Environnement, au nom des collectivités territoriales, de la société civile et de l'Etat, souscrivons à l'engagement de:

- a. promouvoir la mise en oeuvre du Plan;
- b. prendre les dispositions appropriées pour favoriser l'implantation de la structure de coordination et de participation qui a été recommandée par le Congrès pour la mise en oeuvre du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE), à savoir le Conseil National de l'Environnement (CONAE);
- c. créer, comme de fait, nous créons par la présente une Commission de 7 membres, dénommé Commission de Soutien à la Mise en oeuvre du PAE (CSM/PAE);
- d. mandater la CSM/PAE à l'effet de développer une collaboration avec le Secrétariat du PAE pour la finalisation et l'enclenchement du processus de mise en oeuvre du PAE;
- e. mandater la CSM/PAE à oeuvrer et entreprendre des actions de nature à encourager le respect des décisions de ce congrès au niveau des autres réformes entreprises au sein de l'appareil de l'Etat, à entreprendre les réformes fiscales recommandées par le congrès national et à réaliser la création d'un Fonds de Réhabilitation de l'Environnement Haïtien (FREH).

Fait à Montrouis pour les suites de fait et de droit le samedi 19 décembre 1998.

Photo 1. (Photo : Carole Devilliers)



Cascade légendaire de Saut d'eau visitée par des milliers de pèlerins à l'occasion de la Ste Anne.

C H A P I T R E I

Contexte et justification du Plan d'Action pour l'Environnement

1.1 Aperçu sur la biogéographie d'Haïti

La République d'Haïti (27.750 km²) partage avec la République Dominicaine la deuxième plus grande île des Antilles connue sous le nom d'Hispaniola. Son littoral s'étend sur 1.771 km avec un plateau continental de 5.000 km² le long de l'Océan Atlantique et la Mer des Caraïbes. Elle comprend 5 îles sa-

tellites dont les 5 principales couvrent une superficie d'environ 955 km² (Tableau 1. Données générales). Le pic La Selle culmine à 2674 m d'altitude et le lac Azuei (113 km²) atteint des profondeurs de 30 mètres. Haïti est un des plus riches pays de la Caraïbe en terme de diversité biologique. Elle possède l'un des indices de biodiversité le plus élevé des Néo-Tropiques. Sa flore comprend plus de 5.000 espèces de plantes vasculai-

res dont 37% endémiques. Sa faune comprend plus de 2.000 espèces (y compris mollusques et insectes) dont 75 % d'espèces endémiques.

Les forêts naturelles résiduelles dans lesquelles est situé ce riche patrimoine national se trouvent surtout localisées dans les zones côtières et à l'intérieur et autour de la Réserve Nationale de la Forêt des Pins, du Parc National de Macaya et du Parc National La Visite. Elles représenteraient entre 70,000 et 80,000 hectares (formations sèches et taillis non-inclus) et sont très vulnérables à la dégradation. Haïti est caractérisée par un relief vigoureux et tourmenté. Plus de 60% de l'espace haïtien est composé de terrains montagneux à fortes pentes non appropriés pour les cultures annuelles traditionnelles. L'environnement, les ressources naturelles, la production et l'exploitation agricoles sont influencés par l'histoire géologique, la topographie et le climat qui varie à cause de la position d'Haïti dans la Caraïbe. Le pays repose sur un complexe géologique de formations faillées et altérées. Les montagnes occupent la majorité de l'espace haïtien qui abrite, selon la classifica-

Tableau 1. Données générales sur la biogéographie d'Haïti

Surface	27.750 km ²
Population	7 millions; taux moyen de croissance 2,8%
Densité	250 hab/km ²
5 îles satellites	
Gonâve	670 km ²
Tortue	180 km ²
Ile-à-vache	52 km ²
Cayémites	45 km ²
La Navase	7 km ²
Côtes	1,771 km
Plateau continental	5,000 km ²
Flore	5,000 plantes ± 2000 espèces endémiques (37%)
Faune	± 2000 espèces (75% endémiques)
Zones biologiques terrestres	9 (de la forêt pluvieuse à la forêt aride)

tion de Holdridge, 9 zones biologiques terrestres avec une mosaïque de sols et de communautés végétales.

Haïti est un des plus riches pays de la Caraïbe en terme de diversité biologique. Elle possède l'un des indices de biodiversité le plus élevé des Néo-Tropiques

Le climat du pays est régi par les grands systèmes climatiques de l'Amérique du Nord et de l'Atlantique. Cependant, des variations régionales sont enregistrées à cause de la topographie et de la direction des vents dominants qui sont responsables des chutes de pluies selon les 4 grands groupes suivants :

- D'avril à juin, les alizés venant du nord-est apportent l'air chaud et humide de la zone Centre-Atlantique. Cette saison de pluie est provoquée, par les courants de convections, sur les plaines côtières et montagnes septentrionales du Nord, de la pointe occidentale de la presqu'île du Sud et par effet orographique (relatif au relief), sur les montagnes de l'intérieur.
- Entre octobre et décembre, les fronts froids de l'Amérique du Nord apportent le

nordé et les pluies les plus abondantes du Nord, du versant septentrional de la presqu'île du Sud.

- Pendant l'été, les vents d'Est, provoquent des pluies plus ou moins intenses particulièrement sur le versant méridional du Département du Sud et du Sud-Est.
- D'août à novembre, les cyclônes et dépressions tropicales charrient des pluies dans le pays.

Ainsi, le thermomètre enregistre des températures moyennes comparables à celles des climats tempérées dans les montagnes (*tè frèt*). En résumé, le climat est tropical dans les zones de plaines et piedmonts et subtropical dans les zones de montagnes. Il est pluvieux (plus de 2000 mm) dans les zones au vent et aride (500 mm) ou sec (1000 mm) dans les zones sous le vent en contrebas des montagnes.

Le pays repose sur un complexe géologique de formations volcaniques et sédimentaires fortement faillées et altérées.

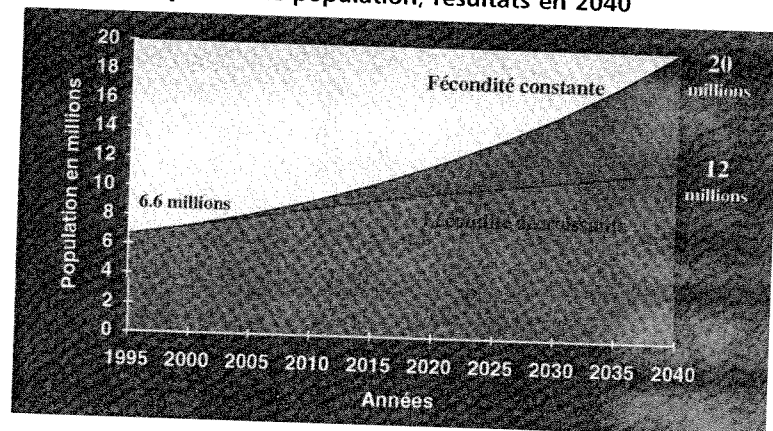
Les températures moyennes du pays se situent entre 24 et 27°C. Cependant, l'altitude fait baisser la température de 7,5°C par 1000m d'élévation

1.2 Caractéristiques Socio-Economiques

La population d'Haïti est estimée à 7 millions d'habitants, avec une densité de 250 habitants par km², l'une des plus fortes des Grandes Antilles. La dynamique démographique du pays est pour l'heure l'un des plus grands défis qui se pose en matière d'environnement et en terme de développement humain.

Les projections établies par la Secrétairerie d'Etat à la Po-

Figure 1. Projection de population, résultats en 2040



Source : Secrétairerie d'Etat à la Population

population démontrent que sous l'hypothèse d'une fécondité constante d'une émigration de 20,000 haïtiens par année, la population d'Haïti passera de 7 millions à près de 20 millions pour l'année 2040, soit 3 fois plus qu'aujourd'hui. Ce chiffre n'atteindrait sous l'hypothèse d'une fécondité décroissante que 12 millions pour la même période soit quand même presque le double de la population actuelle.

La population est très jeune car 40% d'entre elle a moins de quinze ans. L'espérance de vie se situe autour de 57 ans. La population rurale représente 65% et le taux moyen annuel de croissance est de 2,80%. Il est à noter toutefois que celui enregistré en milieu urbain est trois fois supérieur à celui des campagnes (3,98 contre 1,14%). Le fort taux de migration vers Port-au-Prince et les villes principales de provinces tend à faire augmenter la population urbaine, la pression démographique sur le littoral et les plaines agricoles et engendre la pollution. Cette pression entraîne la mise en culture de terres inaptes à l'agriculture (20 à 30% des terres cultivées)

Haïti, comme de nombreux pays en développement, a une économie désarticulée, qui s'appuie sur une agriculture traditionnelle (80% de la population active). Jusqu'en 1970, ce schéma assurait une certaine stabilité. La balance commerciale était positive, l'endettement externe relati-

vement faible et la monnaie stable. Cependant, si la période 1971-1982 a été celle de la croissance et celle qui a marqué un tournant important dans la structure du PIB, par l'émergence d'un nouveau secteur industriel (principalement la sous-traitance) axé vers l'extérieur, elle fut aussi celle qui a marqué la détérioration structurelle de l'économie qui s'est matérialisée par la crise économique de 1982 dont les causes principales sont: la diminution de l'aide internationale, la baisse des recettes touristiques, l'augmentation des dépenses publiques, l'amenuisement des réserves nettes de change.

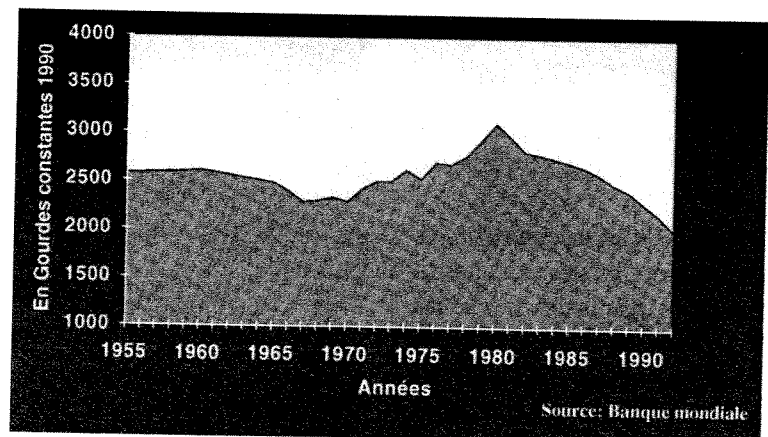
Malgré deux programmes de stabilisation instaurés en 1982 et 1983 et l'amorce d'un programme d'ajustement structurel en 1987, le processus de dégradation perdura et fut même renforcé par les événements politiques qui ont suivi la chute des Duvalier. A partir de 1991, grâce à une discipline bud-

gétaire et à un contrôle rationnel de la masse monétaire, le déficit du secteur public a été réduit, l'inflation ramenée à un taux raisonnable et la décote de la gourde fut freinée.

Ce train de mesures fut interrompu par le coup d'état de septembre 1991 et les sanctions économiques et politiques prises contre le régime militaire pendant les 3 années suivantes ont profondément aggravé la situation déjà problématique de l'économie du pays. Il en est résulté une baisse globale du niveau de vie de la population. Les cliquotants économiques sont pratiquement au rouge (tableau 3) et le Produit Intérieur Brut qui n'augmentait que très modestement ces 40 dernières années est en chute libre depuis 1990 (Fig.2 Evolution du PIB par tête de 1955 à 1992).

Les femmes, 40 % de la population active, constituent le moteur de l'économie et dominant largement le secteur du commerce. Le revenu

Figure 2. Evolution du PIB par tête de 1955 à 1992



global moyen du pays est très bas et les richesses sont inégalement réparties. Selon l'étude du démographe, Dr. Emmanuel ADE :

- 4% de la population disposent de 66% des ressources ;
- 16% disposent de 14% des ressources ;
- 70% ne disposent que de 20% seulement des ressources ;
- 10% ne disposent pratiquement d'aucune ressource.

L'inégalité des revenus a une forte connotation par genre et les femmes en tant que groupes économiques importants sont les plus touchées.

Les problèmes environnementaux d'Haïti sont sans aucun doute liés au fait qu'en milieu rural quelque 80% de la population vit en situation de pauvreté malgré l'apport économique de la diaspora (environ US \$20 millions par an).

Haïti est le plus pauvre pays de l'hémisphère américain. Le PNB *per capita* est de 3.500 gourdes (environ US \$250) alors qu'en République Dominicaine il est d'en-

Tableau 2. Indicateurs économiques pour 1996-1997.
Source MEF

	<i>En millions de gourdes</i>
Consommation globale à prix courant	53.661
Investissement global à prix courant	6.432
Exportations de biens et services	4.694
Importations de biens et service	13.036
Balance commerciale	-8.342
PIB à prix courant	51.751
Déficit budgétaire	-298
Inflation	16.2%
PNB <i>per capita</i> (en gourdes)	3.500

viron 25.000 pesos (US \$1.460). Cette pauvreté est très manifeste à travers un certain nombre d'indicateurs sociaux, comme la mortalité infantile, l'indice de développement humain, qui sont les plus bas quand on les compare à d'autres pays de la région (voir tableau 3).

Soixante et un pourcent de la population gagne moins de 1,600 gourdes, environ US \$100, (World Resource Institute, 1995) par an et pour subvenir à ses besoins primaires elle exerce de fortes pressions sur les sols, le couvert végétal, l'espace urbain et le littoral.

Tableau 3. Indicateurs sociaux comparatifs en Amérique Latine et dans les Caraïbes, 1996

<i>Pays</i>	<i>PNB par habitant</i>	<i>Espérance de vie</i>	<i>Analphabétisme adulte</i>	<i>Mortalité infantile</i>	<i>Taux fécondité total</i>	<i>Indice de développement humain</i>
Haïti	250	57	55	72	4.8	0,338
Nicaragua	380	68	34	46	4.1	0,530
Honduras	600	67	27	45	4.6	0,575
Bolivie	800	60	17	69	4.5	0,589
Rép. Dominicaine	1,460	71	18	37	2.9	0,589
Jamaïque	1,510	74	15	13	2.4	0,718
Moyenne Amérique Latine et les Caraïbes	3,320	69	13	37	2.8	0,876

Source : Banque Mondiale 1997; PNUD 1997.

La grande majorité de la population active est au chômage. Certaines sources avancent des chiffres catastrophiques avoisinant 60%. Toutes les catégories sociales sont touchées, néanmoins, les classes défavorisées sont les plus vulnérables.

Cette situation concerne la ville mais aussi la campagne où elle est beaucoup plus accentuée car les conditions de vie sont un peu moins bonnes. Les problèmes environnementaux d'Haïti sont sans aucun doute liés au fait qu'en milieu rural quelque 80% de la population vit en situation de pauvreté malgré l'apport économique de la diaspora (environ US \$20 millions par an). Ce triste constat a des répercussions dramatiques sur des secteurs comme l'éducation et la santé que les chefs de famille ne peuvent pas payer.

L'analphabétisme touche 55% de la population, la mortalité infantile concerne 72 enfants pour 1000 (elle est la plus élevée de la région), le nombre de médecins 2 pour 1000 habitants est dérisoire. L'éradication de la pauvreté, le contrôle de la population, la réduction des inégalités, etc. apparaissent par ainsi comme des enjeux nationaux majeurs si l'on veut résoudre les problèmes de l'environnement en Haïti, et si l'on veut atteindre les objectifs d'un développement économique et social et d'un développement humain durable et équitable.

L'éradication de la pauvreté, le contrôle de la population, la réduction des inégalités, etc. apparaissent par ainsi comme des enjeux nationaux majeurs si l'on veut résoudre les problèmes de l'environnement en Haïti, et si l'on veut atteindre les objectifs d'un développement économique et social et d'un développement humain durable et équitable.

1.3 Les problèmes de l'environnement

Les problèmes les plus cruciaux du secteur environnement du pays sont semblables aux problèmes mondiaux de déboisement des forêts naturelles, de pollution et sédimentation du littoral et des plans d'eau, gestion des déchets solides et industriels et d'érosion de la diversité biologique qui entraîne dans bien des cas la dégradation irréversible de l'environnement. La perte de la couverture végétale particulièrement la couverture arborée influe sur la santé des bassins versants et de l'environnement

urbain. Elle entraîne une dégradation parfois irréversible des sols, la diminution de la productivité agricole et un déficit hydrique important (10% des eaux de pluie s'infilte au lieu de 40%).

Les problèmes environnementaux les plus cruciaux du pays sont: le déboisement des forêts naturelles, la pollution et sédimentation du littoral et des plans d'eau, le manque de gestion des déchets solides et industriels et l'érosion de la diversité biologique.

A présent, 25 des 30 bassins hydrographiques du pays sont nus et les réserves d'eau naturelles ne répondent plus au besoin des populations pendant les périodes sèches. Même si les causes des sécheresses et pseudo-sécheresses sont multiples (pression démographique, techniques agricoles désuètes, insécurité foncière, etc.), la consommation de combustibles ligneux constitue l'un des principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation du littoral et de l'environnement urbain dont les symptômes les plus frappants sont:

- la coupe anormale de la mangrove comme combustible pour des énergivores comme les teintureries blanchisseries et les boulangeries;
- la pêche des alevins et fruits de mer (langoustes, huîtres, crabes) pendant les saisons de reproduction;
- la bidonvillisation à la périphérie des quartiers résidentiels et construction de maisons sur des aires inadéquates (zones réservées, ravins et talwegs, bord des canaux de drainage, aires de captage d'eau etc.) due à la migration des agriculteurs et leurs familles vers les villes en quête d'opportunités économiques, de services de santé et d'éducation;
- la prolifération anarchique de petites industries, marchés, aires de débarquement dans les zones résidentielles et dans les rues des centres commerciaux;
- l'établissement des champs de cultures annuelles sur des terrains non appropriés sans mesures de protection correspondantes et l'avancement de fronts agricoles dans les zones réservées;
- la crise nationale de l'eau illustrée par les problèmes d'approvisionnement et due à la diminution du volume d'infiltration de l'eau de pluie dans les bassins hydrographiques, l'augmentation de la demande liée à l'accroissement démographique et à la pol-

lution ou salinisation des nappes souterraines ; Les ressources en eau sont abondantes (utilisation d'à peine 1 milliard de m³ d'eau des 12 milliards m³/an de la partie renouvelable). Les niveaux d'approvisionnement sont très bas (environ 43%) et le taux de couverture en eau potable reste le moins élevé de l'hémisphère occidentale.

- la détérioration du cadre de vie caractérisée par les difficultés à assurer une couverture raisonnable des besoins en assainissement de base (système d'évacuation sanitaire des excréments, épuration des eaux usées, collecte et disposition des déchets solides); le taux de couverture des besoins en évacuation des

excréments en milieu urbain est de 47% tandis qu'il atteint 16% en milieu rural (OPS/OMS et UNICEF 1997).

L'évacuation des déchets solides représente une véritable casse-tête pour toutes les municipalités du pays. Elle est assurée à 42% au niveau de Port-au-Prince, la capitale et à 39% pour les villes secondaires (OPS/OMS et UNICEF 1997). Quant aux eaux usées, (ménages, industries, agriculture) aucune des villes d'Haïti n'est dotée d'un système centralisé de traitement de telles eaux.

Ces activités sont répétées à l'échelle nationale et ont un impact négatif sur les infrastructures de développement, l'hygiène, la santé et la production nationale.

Tableau 4. Evolution de la couverture des besoins en Approvisionnement en Eau Potable (AEP) à l'échelle nationale.

ZONES DESSERVIES	Taux de couverture en % par année			
	1980	1990	1995	1996
AEP aire métropolitaine	48.0	53.2	35.0	48.0
AEP des villes secondaires	47.0	58.6	45.0	43.0
AEP en milieu rural	8.0	33.5	39.0	41.0
AEP dans le pays	18.0	39.5	39.0	43.0

Source: OPS/OMS et UNICEF 1997

L'évacuation des déchets solides représente une véritable casse-tête pour toutes les municipalités du pays. Elle est assurée à 42% au niveau de Port-au-Prince, la capitale et à 39% pour les villes secondaires (OPS/OMS et UNICEF 1997). Quant aux eaux usées, (ménages, industries, agriculture) aucune des villes d'Haïti n'est dotée d'un système centralisé de traitement de telles eaux.

Les facteurs de dégradation de l'environnement

Les principaux facteurs de dégradation de l'environnement en Haïti sont: les cataclysmes naturels, l'utilisation irrationnelle de l'espace, les besoins énergétiques, la pauvreté et l'augmentation de la population, l'exploitation anarchique des mines et carrières, le manque de ressources humaines et un cadre institutionnel et légal inadéquats. Les principaux obstacles à une gestion efficace de l'environnement sont d'ordre technique, institutionnel et économique. Le manque de recherche, de diffusions de l'information et de ressour-

ces financières ne plaide pas pour une exploitation sage des ressources. Aussi le pays connaît depuis près de 60 ans d'épineux problèmes d'érosion causés en grande partie par la situation économique.

Les risques de désastres que court la République d'Haïti (tremblements de terre, cyclones, tempêtes tropicales, glissements de terrains, éboulements etc.) sont liés à sa position géographique, sa topographie et à son histoire géologique. Haïti fait partie de l'arc insulaire des Antilles né de la jonction des plaques tectoniques caraïbe et atlantique. Cette situation la rend sujette à des tremblements de terre qui peuvent parfois être très violents et entraîner des raz de marée (Saint-Marc 1932) et des destructions importantes (Port-au-Prince 1770; Cap-Haïtien 1842, 1887; Anse-à-Veau 1952).

Entre juin et novembre, des cyclones, dépressions atmosphériques et tempêtes tropicales longent les Antilles au nord vers les Etats-Unis ou traversent le bassin des Caraïbes en direction du Golfe du Mexique avec des vents violents et fortes averses qui provoquent des destructions (Tempête Gordon en 1994, cyclône Georges en 1998). La végétation, les terres, les infrastructures et d'une manière générale le potentiel de développement du pays se trouvent ainsi affectés par les inondations et les ravages causés par les méfaits des vents.

Haïti fait partie de l'arc insulaire des Antilles né de la jonction des plaques tectoniques Caraïbe et Atlantique. Les cataclysmes naturels provoquent d'importantes catastrophes qui affectent les investissements du pays.

La topographie accidentée, liée à la structure faillée des massifs et à l'altération des formations éruptives, constitue un risque majeur d'érosion par mouvement de masse (glissements de terrains, éboulements, etc.). De plus les chaînes de montagnes du nord, du nord-ouest et du centre du pays coupent transversalement la direction des vents venant de l'Atlantique et provoquent par effet Foehn (perte d'humidité du vent sous l'effet d'une chaîne de montagne) un déficit hydrique important sur les terres situées au sud de ces hautes montagnes. Ainsi, trouve-t-on, à côté de zones jouissant d'une bonne pluviosité telles la plaine du Nord, la vallée des Trois Rivières, le plateau de Plaisance, l'ensemble de la Presqu'île du Sud, des zones à fort potentiel agricole vulnérables à la sécheresse telles que les basses-terres du Nord-Est, la presqu'île du Nord-Ouest, le

Plateau Central, la Plaine des Gonaïves, la Savane Désolée, la Plaine de l'Artibonite et la Plaine du Cul-de-Sac.

A ces éléments de fragilité du milieu s'ajoute l'action de l'homme (défrichement, développement anarchique de centre urbains et d'industrie, destruction des aires boisées) dont les désastres les plus importants sont:

- les pseudo-sécheresses en milieu rural, la sédimentation des plans d'eau, du littoral et des zones de plaine, la perte de terres cultivables, la destruction des systèmes d'irrigation et autres infrastructures dues à l'érosion;
- la pollution de l'air (poussières, fumées nocives etc.) et des réserves d'eau (matières fécales, déchets solides, produits toxiques provenant de l'agriculture, de l'industrie ou du secteur domestique) dans les centres urbains;
- l'urbanisation sur les aires agricoles, réserves d'eau et sur le littoral.

Les causes de ces méfaits sont multiples et ont généralement pour base la grande pauvreté et les problèmes dé-

mographiques. La coupe de bois sur terrains déclives répond non seulement à la nécessité de disposer de plus en plus de terres pour l'agriculture, mais aussi pour répondre aux besoins en bois de service et en bois-énergie. Cette pression sur les ressources ligneuses et les terres est difficilement contrecarrée par les programmes de reboisement, d'implantation et d'entretien des mesures anti-érosives dont la durée est généralement trop courte et qui souffrent d'un manque d'encadrement technique et de la faiblesse des programmes de vulgarisation en milieu rural. Une autre cause de la dégradation de l'environnement est la persistance de certaines pratiques nocives comme la surexploitation des terres par des systèmes désuets, le surpâturage des terres de parcours qui sont incompatibles avec la vocation naturelle de l'espace haïtien (voir tableau 6).

L'analyse du bilan énergétique national révèle que quatre-vingt pourcent (80%) de l'offre en énergie du pays est satisfaite par les ressources locales dont 71% par les ressources ligneuses, 4% par la bagasse et 5% par l'hydro-énergie. La différence constituée par les 20% restants est

comblée par les importations composées en grande partie de produits pétroliers raffinés, liquides et gazeux.

Ce mode d'exploitation énergétique est en grande partie responsable du déboisement et de la dégradation de l'environnement. Pour illustrer la gravité du problème: la couverture arborée actuelle est de 6.700 km² soit 24% alors qu'elle était de 60% en 1923. Ces chiffres s'expliquent par le fait que pour faire face aux besoins en combustibles ligneux, l'équivalent de 5,3 millions de m³ de bois est utilisé chaque année. Ce qui donne un prélèvement de l'ordre de quatre fois supérieur à la productivité annuelle des formations forestières et agroforestières du pays estimée à 1,6 million de m³. Quant aux efforts de plantation, ils sont loin de couvrir le déficit actuel.

Le déclin des revenus fiscaux, l'inflation, la dévaluation de la gourde, l'instabilité politique ont provoqué le départ de cadres intellectuels, la détérioration des services publics (évaluation, contrôle, régence, législation), des structures de production, d'infrastructures économiques et so-

Tableau 5. Vocation naturelle des terres de la République d'Haïti

Vocation Naturelle	Superficie en Hectare	Pourcent du total, %
Forêts	1.400.000	51
Agriculture	800.000	29
Pâturages	400.000	14
Autres Usages	175.000	6
TOTAL	2.775.000	100

Sources : Pierre-Louis, C. 1987, MARNDR, 1985

ciales avec de graves conséquences sur la santé, la production agricole et le PIB.

L'analyse du bilan énergétique national révèle que quatre-vingt pourcent (80%) de l'offre en énergie du pays est satisfaite par les ressources locales dont 71% par les ressources ligneuses, 4% par la bagasse et 5% par l'hydroénergie. La différence constituée par les 20% restants est comblée par les importations composées en grande partie de produits pétroliers raffinés, liquides et gazeux.

La population haïtienne de plus en plus dense (528 bébés par jour), est touchée par la misère et la dégradation constante de la qualité de la vie, exposée aux risques de pollution et de maladie particulièrement dans les grandes villes. La pollution de l'air, de l'eau et des milieux a atteint un seuil alarmant et est directement liée aux problèmes de gestion des espaces de production, d'habitation et de récréation.

La construction de bâtiments dans les ravines et thalwegs et

sur des aires réservées comme l'amont des sources d'eau potable et la bidonvillisation des plaines sont courants. Même si le niveau de pollution est, à certains égards, très inférieur à celui des grandes villes étrangères, il provoque malgré tout dans certains quartiers défavorisés une détérioration des infrastructures, une dévaluation des investissements et des problèmes de santé, notamment des maladies respiratoires causées par les poussières en suspension dans l'air et accentuées par celles de l'extraction des sables à la périphérie des milieux urbains, des rues et routes en terre battue et alluvions déposées en faveur des pluies.

L'exploitation des minerais métalliques et des carrières a un impact sur l'économie et l'environnement du pays. Si l'Etat a pu bénéficier dans le passé de redevances de l'exploitation de certains sites de minerais métalliques, l'environnement est négativement affecté par l'extraction des produits bruts et le rejet de produits chimiques (souvent toxiques) dans la nature. Les extractions minières de grande envergure ont été faites par la Reynolds, la Sedren et le Ciment d'Haïti. A présent seule l'exploitation des lits des rivières et les granulats des montagnes calcaires est faite sur une grande échelle pour la construction et les travaux publics. Dans la région de l'Ouest, (Port-au-Prince et ses environs) 70% des granulats (sable de Laboule, roches et pierres de taille) sont ex-

ploités dans environ 40 carrières. Dans les villes de province les extractions de matériaux représentent 20-25% de la production nationale et se situent majoritairement dans les lits des rivières. Dans les îles satellites, le sable de construction est collecté sur les plages ce qui entraîne dans certains cas leur érosion.

L'exploitation provoque la dégradation des structures construites, la déstabilisation des talus routiers, et des systèmes de conservation de sols. Elle a des répercussions sur les ressources naturelles à savoir : la dégradation des paysages, l'érosion accélérée des versants, des éboulements et des glissements de terrain, la pollution par la poussière dans le cas du sable, et elle met en danger les vies des ouvriers travaillant dans les carrières, riverains, habitants des régions montagneuses et leurs visiteurs. L'exploitation localisée dans les lits des rivières, provoque l'affouillement des berges en période de crue, la perturbation du régime des eaux d'étiage et de crues et la pollution des cours d'eau et de la mer. Le transport des matériaux (sable, pierres, etc.) par des camions de fort tonnage abîment la chaussée et provoquent des accidents mortels pour les ouvriers et usagers des voies principales. Tout ceci entraîne la dévaluation des investissements immobiliers.

Même si le niveau de pollution est, à certains égards, très inférieur à celui des grandes villes étrangères, il provoque malgré tout dans certains quartiers défavorisés une détérioration des infrastructures, une dévaluation des investissements et des problèmes de santé, notamment des maladies respiratoires causées par les poussières en suspension dans l'air et accentuées par celles de l'extraction des sables à la périphérie des milieux urbains, des rues et routes en terre battue et alluvions déposées en faveur des pluies.

1.4 La Réponse internationale

Dès 1987, face aux nombreux problèmes de développement et leur répercussion sur l'environnement (déboisement, érosion, pollution), fut introduit à la réunion de la "Commission mondiale sur l'environnement et le développement", le concept de développement durable (dé-

veloppement qui répond aux besoins des générations présentes sans hypothéquer l'existence des générations futures). Cinq ans plus tard, en 1992, de nombreux leaders politiques du monde entier, y compris les dirigeants haïtiens, ont adhéré au concept en s'engageant à participer à l'élaboration de l'Agenda 21 (programme pour les actions durables du XXI^{ème} siècle) contenu dans la déclaration de la "Conférence sur l'environnement et le développement" tenue à Rio de Janeiro (Brésil). Un des objectifs de l'Agenda 21 est que chaque pays produise son propre agenda concernant le développement durable et la gestion de l'environnement, et les stratégies d'implantation avec la participation des communautés locales et municipalités.

Ainsi les bailleurs de fonds, les gouvernements assistant le développement en Haïti et le gouvernement haïtien soucieux de leur engagement, se sont attelés à la tâche depuis 1990 en incluant dans leur agenda des actions de gestion, réhabilitation et conservation de l'environnement. En témoignent divers projets ruraux de latrines, de protection des bassins versants, de la gestion des parcs et forêts, de la conservation de la diversité biologique financés par les bailleurs comme le PNUD, la Banque Mondiale, l'USAID, l'Union Européenne, l'ACDI, la BID et les gouvernements français, japonais et chinois .

1.5 La Réponse nationale

Le développement durable d'Haïti ne saurait se concevoir sans la protection et la régénération de son environnement. La détérioration du patrimoine naturel du pays hypothèque les chances de son développement en fragilisant les bases de la production agricole, et en contribuant à mettre en péril les ressources en eau du pays. L'érosion des sols s'accroît. L'économie en ressent les coups et marque le pas. La pression démographique pose des problèmes énormes de gestion de déchets solides, d'ordures ménagères et augmente le niveau de pollution. La crise énergétique nationale est un obstacle à la croissance économique du pays.

Face à la désarticulation de l'économie nationale et la dégradation de l'environnement naturel et urbain, les autorités haïtiennes ont très tôt considéré la gestion des ressources naturelles et de l'espace comme étant la stratégie à adopter pour la gestion de l'environnement. Le cadre institutionnel se compose d'un nombre raisonnable d'institutions publiques et privées engagées dans la gestion, la réhabilitation et la protection de l'environnement. Dans le secteur privé la liste d'institutions est assez longue. Elle comprend les organisations non gouvernementales, les associations écologiques, les coopératives, les

fondations et autres. Elles aussi font face au manque de communications inter et intrasectoriel qui provoque le manque de coordination, de cohérence et d'harmonisation avec les politiques gouvernementales.

Un cadre réglementaire et légal a été aussi institué même si les lois ne sont pas toujours appliquées. La législation haïtienne relative à l'environnement remonte à 1804 et compte une centaine de normes juridiques. Elles sont depuis 1995 regroupées dans le *Code de lois haïtiennes de l'environnement* qui comprend les lois, et de nombreux décrets et arrêtés présidentiels. La législation sur l'environnement est abondante dans certains domaines, relativement pauvre et totalement inexistante dans certains cas spécifiques. Un relevé panoramique de la situation, effectué à partir des travaux réalisés par le Collectif Haïtien pour la Protection de L'Environnement et un Développement Alternatif (COHPEDA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dénombre les textes de lois se rapportant aux questions environnementales dans le pays.

La Constitution de 1987 considère la nature trans-sectorielle de l'environnement comme le cadre naturel de vie de la population. Elle comprend 7 articles consacrés à l'environnement, à l'exploitation rationnelle des sols et

terrains déclives, aux sites naturels, la couverture végétale et le développement de formes d'énergie propres et aux déchets toxiques.

Le développement durable d'Haïti ne saurait se concevoir sans la protection et la régénération de son environnement. La détérioration du patrimoine naturel du pays hypothèque les chances de son développement en fragilisant les bases de la production agricole, et en contribuant à mettre en péril les ressources en eau du pays.

Après la Réunion de Paris en août 1994, les autorités constitutionnelles se sont engagées au cours de diverses conférences et réunions internationales dans la voie du développement durable. Le gouvernement a consenti de mettre en place un programme d'urgence visant à apaiser le climat social et à atteindre une croissance soutenue et durable fondée sur le rôle clef du secteur privé. De plus, un programme de stabilisation appuyé par le Fonds Monétaire International fut élaboré. Il visait à atteindre un taux de croissance

de 4,5% l'an et accroître le niveau des investissements pour atteindre au minimum 8% du PIB en même temps que réduire le taux d'inflation à 20% l'an, stabiliser le taux de change autour de 15 gourdes pour US\$1 et maintenir un niveau de réserve de change permanent, supérieur à US\$ 45 millions.

Ainsi, les résultats encourageants du Plan d'Urgence et de Récupération Economique (PURE) ont permis au pays d'obtenir une aide financière de US\$ 1,4 milliard étalée sur la période 1995-1998.

Néanmoins, les désaccords enregistrés à partir d'octobre 1994, autour des réformes économiques ont provoqué d'importants délais dans les négociations avec les bailleurs de fonds et les programmes visant la gestion de l'environnement.

En 1994, le MDE fut créé en réponse aux préoccupations grandissantes relatives à l'absence au niveau national d'un leadership dans le domaine de développement durable et de mal gestion de l'environnement, et de la nécessité que le pays s'ajuste au défi mondial posé par les questions environnementales qui sont de nos jours de plus en plus abordées et inscrites dans un monde des nations de plus en plus interdépendant. La loi du 28 Janvier 1995 fixe le nombre des Ministères et Secrétaireries d'Etat à 18 incluant le Ministère de l'Environnement. Le mandat qui lui

a été attribué par lettre de Décembre 1996 du Premier Ministre d'alors stipulait :

- la définition, promotion et l'établissement de normes pour la protection et la régénération de l'environnement en collaboration avec les autorités compétentes;
- l'élaboration d'une politique de protection de l'environnement (PAE)
- la gestion et réglementation des zones protégées en collaboration avec les collectivités territoriales intéressées;
- la sensibilisation aux problèmes écologiques et la distribution de supports didactiques;

Le Ministère de l'Environnement (MDE) est l'organisme national de gestion et protection de l'environnement. Ses priorités comprennent l'élaboration du PAE et du cadre légal et juridique de l'environnement et de l'eau; la lutte contre la désertification, le déboisement et la pollution; la conservation de la diversité biologique; la gestion des ressources marines et côtières.

Ce Ministère comprend 5 grands départements et divisions administratives qui ne sont pas encore totalement opérationnels. Ce sont: le Cabinet du Ministre, la Direction Générale, Département Administratif, le Département Technique et les Bureaux Régionaux. Le Département Technique comprend les bureaux de promotion des ressources de l'environnement, eau et assainissement.

ment, eau et assainissement.

En 1994, le MDE fut créé en réponse aux préoccupations grandissantes relatives à l'absence au niveau national d'un leadership dans le domaine de développement durable et de mal gestion de l'environnement, et de la nécessité que le pays s'ajuste au défi mondial posé par les questions environnementales qui sont de nos jours de plus en plus abordées et inscrites dans un monde des nations de plus en plus interdépendant.

Le Ministère de l'Environnement est doté d'un budget

modeste (12 millions de gourdes) soit moins de 0.25% du budget national de fonctionnement (voir tableau 6).

Ce Ministère partage, comme il a été précédemment mentionné, la gestion de l'Environnement avec plusieurs autres institutions (voir tableau 8). Les principales activités, des années antérieures comme le Projet "Rete Tè Kembe Dlo" (Conservation des Eaux et du Sol) et celles en cours comme le Projet ATPPF (gestion de forêts et d'aires protégées), le PAE, le Projet Changement Climatique, le Projet d'Activités Habilitantes Relatives à la Diversité Biologique, le Projet Pilote de Gestion des Zones Côtières, la préparation de la stratégie pour la Lutte Contre la Désertification, représentent pour ce Ministère des actions pionnières d'application des principes de développement durable et de transformation de l'environnement.

Tableau 6. Crédits du MDE dans le budget national de fonctionnement. (En Milliers de Gourdes)

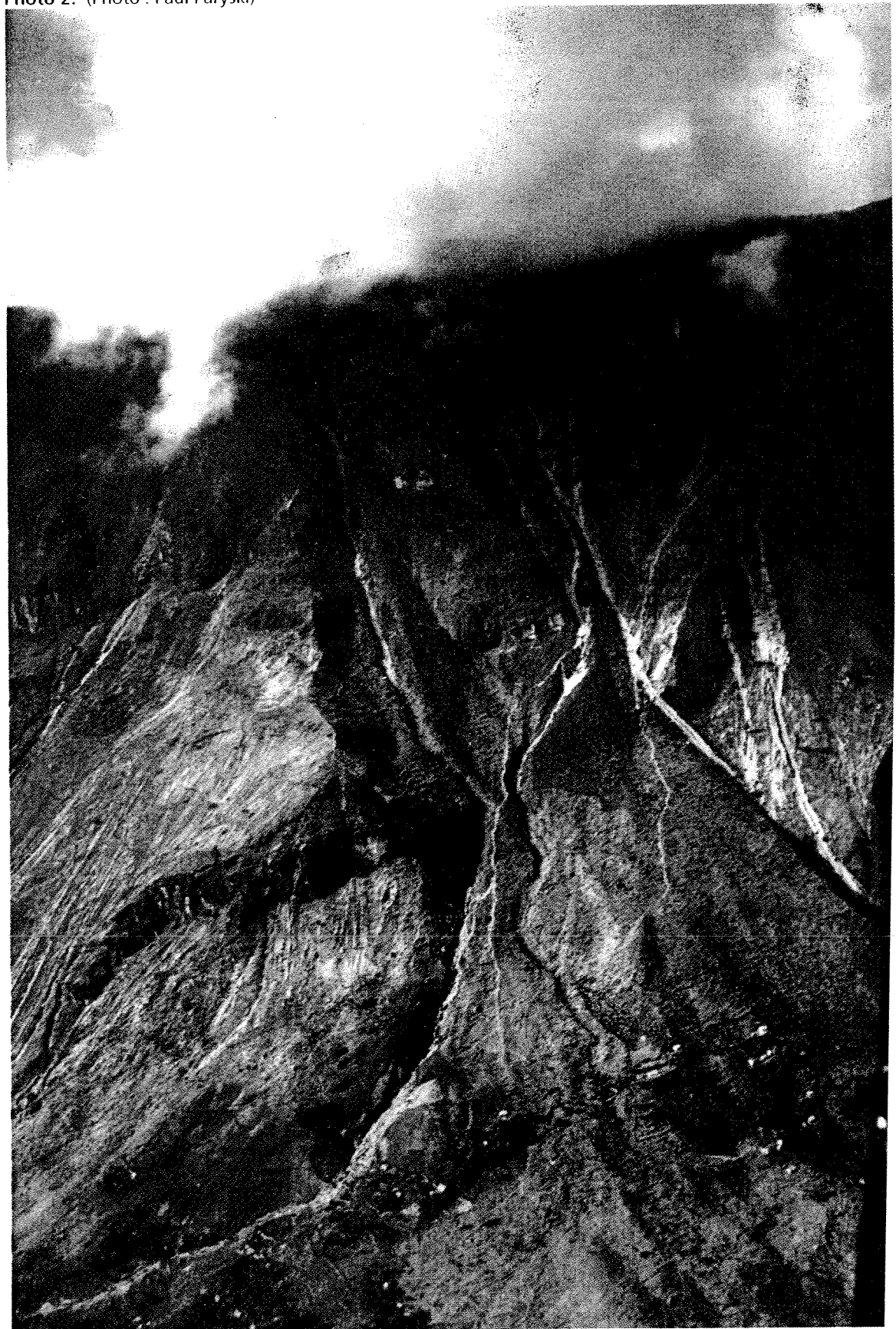
Exercice	1994/95	1995/96	1996/97
Environnement	15,000	9,000	11,855
Budget national	4,995.571	5,271.980	6,700.730
Part en %	0,31	0,17	0,18

Source : Service du Trésor/Ministère des Finances

Tableau 7. Les institutions en charge de la gestion de l'environnement en Haïti

Institutions	Directions, Services et Organismes détachés	Nature des interventions
	Mission directe	
MDE	Cabinet du Ministre Direction Générale La Direction Technique OSAMH	Politique et stratégies de gestion de l'environnement ATTPF: promotion, gestion et conservation des forêts, des parcs naturels, gestion de zones tampons, cadre légal et institutionnel. Plan d'action pour l'environnement Protection de bassins versants, conservation des sols et de l'eau Gestion du Morne l'Hopital Politique de l'eau; gestion de l'eau potable; gestion des eaux usées et santé des milieux ambiants.
MARNDR	Direction des ressources naturelles SPNS, SNRE, SDRT, SPP, SRF	Gestion des ressources en sols, en bois, couverture végétale, en eau de surface et souterraine, des ressources halieutiques, des bassins versants et de la météorologie
MPCE	DAPTE Direction de l'Aménagement du Territoire et de Protection de l'Environnement.	Zonage global et fonctionnel du territoire national; définition des stratégies d'aménagement de l'espace; découpage du territoire; Normes et standards nationaux
MTPTC	BME EDH Direction de l'Urbanisme Direction de l'Assainissement SNEP	Promotion de la recherche et de l'exploitation des ressources minières et énergétiques, de technologies et de sources énergétiques efficaces. Etudes et recherches, distribution de foyers améliorés Hydroélectricité Eaux de ruissellement; eaux usées; eaux industrielles. Adduction d'eau potable
Mission indirecte		
MDF	DGI	Tenure foncière
MEN	Rectorat de l'Université d'Haïti Ecole moyenne d'art et métiers	Formation universitaire Formation de cadres moyens
MSPP	Direction d'Hygiène Publique POCHEP	Standards et normes d'hygiène Adduction d'eau potable
MAE	Direction des Affaires Internationales	Point Focal politique pour les Conventions internationales relatives à l'environnement
MCI/SET	Direction Générale Les Unités Techniques de la SET	Artisanat et recyclage; Aires touristiques et infrastructures
MCC	ISPAN	Patrimoine culturel et monuments dans leur environnement naturel
MI	Direction de la Protection Civile OPDES	Gestion des désastres Divisions administratives et politiques; eaux territoriales

Photo 2. (Photo : Paul Paryski)



Processus accéléré d'érosion par ravinement / Massif La Selle.

C H A P I T R E II

Le cadre stratégique du PAE

Le cadre stratégique embrasse l'ensemble des questions relatives à la nature spécifique du PAE, aux principes directeurs qui gouvernent le processus, à l'identification des priorités nationales qui fixent les enjeux de la démarche et à la définition des objectifs et des options-clés qui délimitent le champ opérationnel des programmes et projets à venir.

2.1 Vision nationale

L'élaboration du PAE témoigne de la volonté du gouvernement haïtien de trouver des réponses rationnelles et durables aux différents problèmes de l'environnement. C'est un plan stratégique et opérationnel, souple et glissant qui vise le long terme à partir d'une démarche hautement participative réalisée de bas en haut. C'est aussi un plan national qui se met au-dessus des intérêts sectoriels dont il veut harmoniser les préoccupations divergentes. Le plan est conçu pour répondre non seulement aux préoccupations écologiques et économiques mais aussi pour satisfaire les besoins de solidarité et de démocratie de la société haïtienne au début de ce nouveau millénaire.

Le PAE est destiné à offrir un cadre général permettant d'harmoniser, de concilier et d'orienter les différentes interventions à effectuer dans le domaine de l'environnement, que ces dernières viennent du gouvernement, des ONG ou de la société civile. La poursuite d'objectifs communs à travers les priorités nationales retenues facilitera la mise en oeuvre de programmes et projets bien articulés dans le temps et l'espace. Un système approprié de suivi-évaluation permettra d'apprécier les résultats obtenus à partir d'un ensemble d'indicateurs préalablement identifiés.

Pour faire de la République d'Haïti un pays écologiquement sain, économiquement fort et socialement juste, le PAE recherche une gestion durable des ressources naturelles, un niveau de pollution relativement faible, une mise en valeur des ressources les plus abondantes comme le soleil, la population, la mer et le calcaire et une quête continue de solidarité, d'équité et de dignité. C'est à ce titre que le pays pourra devenir l'un des hauts-lieux de la Caraïbe pour l'exploitation et la conservation judicieuses du patrimoine naturel et culturel.

Le PAE est destiné à offrir un cadre général permettant d'harmoniser, de concilier et d'orienter les différentes interventions du gouvernement, des ONG ou de la société civile dans le domaine de l'environnement.

2.2 Principes directeurs

En adoptant la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992, le gouvernement haïtien s'est approprié les 27 principes universels qui commandent le développement durable. Toutefois, au niveau local, le PAE repose sur un certain nombre de principes particuliers dont les principaux sont:

- la dégradation de l'environnement est un problème global qui réclame une solution globale;
- le renforcement des pouvoirs locaux et la poursuite des objectifs de décentralisation dans le cadre d'un

processus démocratique toujours renouvelé;

Le PAE repose sur un certain nombre de principes dont le renforcement des pouvoirs locaux, la nécessité de la participation de la population et le développement d'une certaine éthique de l'environnement.

- la nécessité de la participation de la population à toutes les phases du processus de planification et de gestion des questions environnementales;
- la recherche d'une forme plus grande d'équité et de solidarité en vue de resserrer les liens devant unir tous les fils d'une même patrie;
- le développement d'une certaine éthique de l'environnement en vue de concilier, sous les couleurs de la modernisation, la nature et la culture.

De tels principes permettront de mieux comprendre les priorités nationales et les options qui seront retenues pour la mise en oeuvre du PAE.

2.3 Durée

Le PAE entend établir des stratégies nationales de l'environnement sur une période de 15 ans. Une telle continuité chronologique s'harmonise bien avec la nature des choix écologiques et à la spécificité de la réalité environnementale. Les actions et interventions qui feront suite à la mise en oeuvre du Plan pourront faire l'objet de programmes et projets annuels ou pluriannuels. Le PAE, lui-même, pourra faire l'objet de modifications, d'amendements, de révision ou d'ajustement durant son long cycle de vie. Mais la nature même du PAE commande de viser le long terme.

2.4 Priorités nationales

Dans un pays où tout est à faire et où n'importe quelle intervention réclame le bénéfice de l'urgence, il n'est pas facile de faire l'unanimité sur le choix des priorités nationales. Toutefois, la nation haïtienne semble partager l'ensemble des priorités nationales retenues dans le cadre du PAE, à savoir:

- le renforcement de la capacité de gouvernance de l'Etat haïtien en matière de gestion de l'environnement (Réf. Programme 1);
- la gestion énergétique embrassant toutes les questions relatives à l'importation et à la consommation des énergies fossiles, à la

promotion des énergies renouvelables et à la recherche des énergies de substitution au bois de feu et au charbon de bois (Réf. Programme 2);

- la gestion conservatoire et durable des ressources naturelles qui s'articule autour des réalités spécifiques qui sont liées à l'utilisation de l'eau, des sols et de la biodiversité. (Réf. Programme 4,5,6)
- le développement des ressources humaines englobant tout ce qui touche à la population, sa croissance, ses mouvements, sa dynamique, sa formation, son information, son éducation, son niveau et sa qualité de vie. (Réf. Programme 3,7,8,9,10)

2.5 But

Le but du PAE est de contribuer au développement humain durable des populations vivant en particulier sur le territoire haïtien. Il leur fournira un cadre de vie et les bases nécessaires pour l'épanouissement des ressources humaines et l'augmentation de la production nationale.

2.6 Objectifs généraux et spécifiques

Le PAE se propose d'améliorer les conditions de vie de la population et d'alléger la

pauvreté des couches défavorisées par l'utilisation durable des ressources naturelles, par la protection et la réhabilitation de l'environnement. Les objectifs spécifiques sont ainsi les suivants :

- Renforcer et rationaliser la gestion du système national des aires protégées et faire passer la superficie de ces dernières de 0.4 à 2% de la superficie totale du pays.
- Rétablir l'équilibre agrosylvo-pastoral des bassins versants par la mise en pratique des normes d'exploitation pour leur utilisation durable.
- Améliorer la qualité de vie par une meilleure gestion de l'espace urbain et rural ainsi que par la mise en valeur et la conservation du patrimoine naturel et culturel.
- Offrir un cadre d'interventions susceptible de favoriser une meilleure cohérence des plans et programmes en matière de gestion de l'environnement.

2.7 Fondements stratégiques

De par sa durée, le PAE est avant tout, un plan stratégique qui présente une dimension opérationnelle, une dimension socio-économique et des options pertinentes et viables pour la mise en valeur et la conservation des ressources.

2.7.1 Viabilité institutionnelle

La viabilité institutionnelle du PAE est fonction de sa bonne insertion dans le système institutionnel global, de la continuité du processus dans le temps et l'espace et de la capacité des organes administratifs impliqués dans le processus à mobiliser les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement

2.7.2 Insertion institutionnelle

Le PAE tient compte de la mise en oeuvre éventuelle des différents plans sectoriels notamment ceux de l'éducation, du tourisme, de la justice, de la fonction publique, de l'aménagement du territoire et de la réforme agraire. Les passerelles de communication avec l'ensemble de ces plans s'établissent respectivement par la promotion de l'Education Relative à l'Environnement (ERE), le Développement de l'Ecotourisme, le Renforcement du Système Légal, l'Augmentation de la Capacité d'Absorption, l'Amélioration de la Gestion de l'Espace et la Rationalisation de l'Utilisation des Sols.

La coordination inter-institutionnelle est donc nécessaire pour ajuster progressivement les exigences environnementales avec les préoccupations sectorielles. La cellule de suivi-évaluation du PAE sera responsable de cette coordination.

2.7.3 La continuité dans le temps

En vue d'assurer la continuité du PAE dans le temps, un mécanisme approprié sera mis en place à travers la cellule de suivi-évaluation pour prendre en compte l'évolution des programmes et projets sectoriels dans le système national de planification. Les rapports annuels sur l'état de l'environnement permettront de faire la soudure entre le passé et le présent pour préparer l'avenir.

2.7.4 La continuité dans l'espace

La continuité dans l'espace est garantie par plusieurs mécanismes dont le modèle de décentralisation adopté, la nouvelle approche de gestion des bassins versants et la mobilisation de la société civile (abordés respectivement dans les sous-chapitres consacrés à la mise en valeur et conservation des ressources et à la dimension socio-économique du PAE). Le renforcement des pouvoirs locaux constitue un élément-clé dans la lutte pour la protection et la réhabilitation de l'environnement. Les programmes et projets de l'environnement doivent être décentralisés au possible et toujours déconcentrés.

Le renforcement des pouvoirs locaux constitue un élément-clé dans la lutte pour la protection et la réhabilitation de l'environnement.

2.7.5 La capacité d'absorption et de gestion des ressources

Le succès du PAE dépend en grande partie de l'amélioration de la capacité d'absorption du système institutionnel en ce qui concerne notamment la gestion saine des fonds disponibles. Ceci se fera en créant le cadre favorable aux investissements dans le secteur de l'environnement par la mise en place d'un système de fonds nationaux, la mise en branle d'un modèle de partenariat entre le secteur public et le secteur privé, la délégation de pouvoirs au niveau local, la promotion des projets et activités identifiés à travers le pays, l'émulation inter-départementale et inter-communale, la dynamisation des groupes organisés, l'information et la formation des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement.

Le succès du PAE dépend en grande partie de l'amélioration de la capacité d'absorption du système institutionnel

2.7.6 Dimension socio-économique

La dimension socio-économique concerne la lutte contre la pauvreté, la mobilisation de la société civile, une meilleure gestion du couple population et développement durable et une plus grande maîtrise des relations entre l'énergie et le développement

A. La lutte contre la pauvreté

Des mécanismes appropriés seront mis en place pour aider les démunis à bénéficier d'un plus grand accès aux ressources et d'une plus grande équité dans le partage des revenus tirés de leur exploitation. La création d'emplois sera encouragée notamment dans les zones rurales par une mise en valeur de l'environnement plutôt qu'au détriment de ce dernier. Un accent spécial sera porté sur les femmes et sur leur rôle dans les activités bio-économiques.

Au niveau macro-économique, les mécanismes d'échange

de dette-nature seront mis à profit, entre autres démarches du gouvernement haïtien, pour alléger le fardeau de la dette en tant qu'obstacle à la lutte contre la pauvreté. De même, seront encouragés, pour la même raison, les démarches de stabilisation des revenus envisagées pour parer à l'effondrement des cours des produits de base.

La création d'emplois sera encouragée notamment dans les zones rurales et l'accent sera porté sur les femmes et sur leur rôle dans les activités bio-économiques.

B. La mobilisation de la société civile

Le PAE entend avoir une action ciblée qui touche les différents secteurs de la vie nationale.

Enfants et jeunes

Les programmes d'Education Relative à l'Environnement doivent s'adresser aux enfants et jeunes de toutes les couches sociales qui constituent, d'ailleurs, la majorité de la population nationale. La participation des jeunes à la gestion de l'environnement devra être encouragée tandis qu'ils seront consultés à l'occasion.

Femmes et filles

Le rôle et le statut des femmes et jeunes filles constituent une préoccupation pour le PAE qui s'intéresse à la réduction de leur charge de travail et à l'élimination des barrières politiques, juridiques, économiques et culturelles qui entravent leur active participation en tant que gestionnaires de l'environnement. En matière de population/environnement, la planification familiale représente un instrument important privilégié par le PAE.

Le rôle et le statut des femmes et jeunes filles constituent une préoccupation pour le PAE en tant que gestionnaires de l'environnement.

Travailleurs du secteur primaire

L'agriculture et les mines font partie des grands pollueurs dans le domaine de l'environnement. Des techniques respectueuses de l'environnement devront être appliquées dans l'un et l'autre. Pour y arriver, la formation, l'information et la vérité des prix représentent des atouts de choix dans ce domaine. Un système national de stimulation sera étudié et utilisé pour encourager les acteurs

concernés à respecter les exigences du label écologique qui devra couvrir les biens et services en provenance d'Haïti.

Commerçants et industriels

Un code de conduite écologique sera proposé aux entreprises commerciales et industrielles désireuses de considérer l'impact de leurs actions sur l'environnement selon un système de stimulants approprié. De même, des pénalités seront envisagées pour les récalcitrants selon le principe pollueur/payeur.

Un code de conduite écologique sera proposé aux entreprises commerciales et industrielles désireuses de considérer l'impact de leurs actions sur l'environnement selon un système de stimulants approprié.

Ouvriers et syndiqués

Des politiques publiques visant l'éducation, la formation et la recherche du plein emploi au bénéfice des ouvriers et des syndiqués seront encouragées tandis que ces derniers seront mobilisés pour aider le patronnat à suppor-

ter les coûts nécessaires en vue d'améliorer l'environnement professionnel et protéger la santé des travailleurs.

Partenariat secteur public et secteur privé

Dans le cadre du partenariat secteur public/secteur privé, il sera envisagé toutes les démarches opportunes pour créer et faire fonctionner tout un système de fonds de l'environnement pour le financement, sur une base décentralisée des programmes et projets de ce secteur, étant entendu que des efforts doivent être entrepris pour que les enjeux des décisions en matière d'environnement et de développement soient bien compris de tous.

C. Population et développement durable

Le Gouvernement accorde un intérêt particulier aux activités permettant de suivre les tendances démographiques, la consommation des ressources par habitant et la distribution des richesses. Il encouragera les interventions réalisées dans le cadre des activités de planification spatiale tout en supportant la mise en oeuvre de ces dernières. Le projet d'aménagement du territoire qui s'exécute actuellement en collaboration avec le PNUD devra céder la place, après son achèvement, à une fonc-

tion permanente au sein du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Des plans de zonage et d'utilisation des sols seront indispensables au niveau des collectivités territoriales tout en respectant la vocation et capacité de support, la distribution des aires protégées et des zones tampons en montagne et le long du littoral.

L'Etat haïtien facilitera la mise en place d'établissements humains durables par une meilleure répartition de la population dans les villes grandes et moyennes

Les relations entre la population et l'environnement seront suivies de près à travers l'analyse de la capacité de charge des écosystèmes notamment pour les ressources stratégiques comme l'eau et les sols. Les études d'impact seront vigoureusement recommandées dans les nouveaux textes de loi sur l'environnement et autres programmes de développement (infrastructures entre autres). Les plans et programmes actuellement en cours dans le domaine de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la santé publique seront mis

en oeuvre avec suffisamment de coordination dans la perspective du maintien de l'équilibre entre la population et l'environnement. Seront encouragés aussi de nouveaux programmes en ce qui concerne les services collectifs essentiels, l'hygiène du milieu, l'emploi et l'habitat.

Une attention particulière sera accordée aux femmes qui devront bénéficier d'une plus grande égalité de chances en matière d'éducation et d'emploi. Les programmes de planification familiale seront considérés comme des priorités nationales et les démarches entreprises actuellement pour la réalisation du recensement national de la population après une vingtaine d'années environ (le dernier en date remontait à 1982) doivent figurer également au nombre des activités d'intérêt pour le développement durable.

L'Etat haïtien facilitera la mise en place d'établissements humains durables par une meilleure répartition de la population dans les villes grandes et moyennes et par la fourniture de services respectueux de l'environnement dans le domaine de l'eau potable, du transport et de collecte des résidus solides. L'accès des sans-logis à la propriété du sol et au crédit sera encouragé tout en faisant la promotion des matériaux et procédés qui limitent les risques liés à l'occurrence de catastrophes naturelles.

L'environnement urbain bénéficiera d'une approche globale pour des établissements humains durables. Le profil environnemental des principales villes du pays sera révisé à l'instar de celui de Port-au-Prince et la mise en oeuvre des recommandations immédiatement opérationnelles appliquées dans le meilleur délai. Les programmes d'assainissement, de gestion des déchets solides et d'eaux usées seront intégrés dans des schémas directeurs plus vastes incluant l'habitat, le transport public, les espaces verts et les logements bon marché.

La lutte contre les catastrophes et désastres naturels rentrera dans un cadre opérationnel où la protection civile sera envisagée de façon permanente. Une cellule de coordination sera mise en place pour harmoniser l'action des différents organismes qui interviendront dans ce domaine. La création d'un observatoire national permettra de faire appliquer des normes indispensables à la promotion du développement durable.

La lutte contre les catastrophes et désastres naturels rentrera dans un cadre opérationnel où la protection civile sera envisagée de façon permanente

L'éducation relative à l'environnement se fera à travers des programmes d'information, de sensibilisation, de motivation et d'encadrement. La coordination intra et interministérielle, le développement de partenariat entre le secteur public et le secteur privé permettront de toucher toutes les couches de la population à travers des projets appropriés pour une meilleure prise en charge de l'environnement par la population.

D. Energie et développement durable

Compte tenu de la prépondérance du bois et du charbon de bois dans la consommation nationale d'énergie, il sera mis en branle un schéma directeur d'approvisionnement des grandes villes en produits ligneux et dérivés et un programme d'assistance technique aux charbonniers et aux fabricants de réchauds. La modernisation du secteur charbonnier passe également par la multiplication des bosquets et forêts dendro-énergétiques notamment dans les zones à vocation non agricole. Le programme qui se développe actuellement au Bureau des Mines et de l'Energie pour la promotion des foyers améliorés et des combustibles de substitution au bois de feu et au charbon de bois sera poursuivi à long-terme.

Compte tenu de la prépondérance du bois et du charbon de bois dans la consommation nationale d'énergie, il sera mis en branle un schéma directeur d'approvisionnement des grandes villes en produits ligneux et dérivés et un programme d'assistance technique aux charbonniers et aux fabricants de réchauds.

En ce qui concerne les énergies fossiles, des stimulants seront offerts aux entrepreneurs pour leur porter à rentabiliser leur consommation en termes d'équipements, de transformation et de sources d'énergie efficaces. Les programmes de substitution au bois et au charbon de bois fondés sur l'utilisation du kérosène, du gas-oil ou des gaz de pétrole liquéfiés recevront une attention spéciale du fisc en ce qui a trait aux possibilités éventuelles d'exonération.

L'Etat haïtien veillera particulièrement à la promotion des énergies nouvelles notamment le solaire, l'éolienne et le biogaz. Le potentiel national en énergie hydro-électrique sera réactualisé, protégé et mis en valeur. L'extension des réseaux

d'énergie renouvelable se fera à travers un programme approprié qui établira un régime préférentiel en faveur des entreprises de production. Une stratégie énergétique sera considérée pour l'ensemble du secteur avec des programmes spécifiques incluant la conservation de l'énergie, l'information des consommateurs et la formation des différents agents économiques impliqués dans la production et la commercialisation de l'énergie.

L'Etat haïtien veillera particulièrement à la promotion des énergies nouvelles notamment le solaire, l'éolienne et le biogaz.

E. Coopération Internationale

A l'heure de la globalisation des marchés, il importe de conquérir de nouveaux marchés dans le cadre des différents accords internationaux en vigueur. Le Ministère du Commerce encouragera le développement d'un système national de qualité basé sur l'utilisation d'un label écologique et la promotion de produits verts d'origine agricole ou industrielle. L'exemple du café *Haïtian Blue* mérite d'être suivi dans d'autres domaines

et l'institutionnalisation des démarches effectuées doit servir de règle en la matière.

Des efforts particuliers seront consentis pour réduire le fardeau de la dette internationale en vue d'utiliser les crédits rendus disponibles à des fins de protection et de réhabilitation de l'environnement. Les programmes d'échange dette-nature seront envisagés sur une base prioritaire. Des accords bilatéraux pourraient être conclus avec les pays désireux de promouvoir les politiques environnementales et commerciales qui favorisent les modes de développement durable. Au niveau régional, la République d'Haïti, en tant que petit Etat insulaire, s'intéresse à toutes les démarches globales entreprises notamment dans les Caraïbes conformément à la Déclaration de Barbade de 1994 et par d'autres pays Latino-américains comme l'Alliance pour le Développement Durable de l'Amérique Centrale. Les démarches déjà initiées pour intégrer les associations régionales comme le CARICOM doivent être renforcées à travers une meilleure coordination des politiques commerciales et environnementales.

La signature et la ratification des conventions internationales d'intérêt permettra au pays d'avoir accès aux sources de financement non traditionnelles et à la coopération scientifique et technique qui est actuellement disponible. Après avoir récemment ratifié les conventions filles de Rio 92

(Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement), la République d'Haïti, en tant que petit Etat insulaire, devra compléter le tableau en adhérant aux diverses conventions patronnées par l'Organisation Maritime Internationale et le PNUE.

Des efforts particuliers seront consentis pour réduire le fardeau de la dette internationale en vue d'utiliser les crédits rendus disponibles à des fins de protection et de réhabilitation de l'environnement. Les programmes d'échange dette-nature seront envisagés sur une base prioritaire.

2.7.7 Mise en valeur et conservation des ressources

Une option particulière est prise en faveur du reboisement et de la reforestation, de l'agriculture durable, de la biodiversité, de la lutte contre la désertification, de la gestion des écosystèmes de montagne, de la protection et de la gestion des océans et des eaux douces.

A. Reboisement et reforestation

La politique forestière élaborée dans le cadre du projet d'Appui Technique Pour la Protection des Parcs et Forêts sera mise en pratique après son adoption officielle par le MARNDR. La création de l'Office National des Forêts sera envisagée et le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) préparé avec l'appui de la FAO sera reconsidéré. Les initiatives privées et parapubliques entreprises dans ce domaine recevront l'appui des pouvoirs publics toutes les fois qu'elles rentrent dans le cadre des priorités nationales définies par les services compétents de l'Etat haïtien.

B. Agriculture durable

Les démarches initiées par le MARNDR pour la formulation d'un Plan d'Agriculture Durable seront encouragées; tandis que l'investissement national dans ce secteur sera autorisé en tenant compte des priorités définies dans ledit plan. Une adéquation logique sera recherchée entre le Plan d'Agriculture Durable et le Recueil des normes pour la gestion conservatoire et durable des ressources naturelles.

C. La gestion des écosystèmes de montagne

Des normes pour la conser-

vation durable des ressources naturelles mises en place par le MARNDR, avec la collaboration de plusieurs autres institutions, régiront l'exploitation des divers écosystèmes du pays à travers une démarche participative tendant à responsabiliser davantage les gestionnaires de l'environnement. L'écotourisme sera encouragé sous toutes ses formes et l'économie de montagne renforcée.

La mise en oeuvre de ce système normatif en matière de gestion des ressources naturelles sera accompagnée d'un ensemble de guides pratiques à élaborer par le MARNDR pour la diffusion des messages techniques y relatifs. L'information agro-économique devra jouer un grand rôle dans la viabilité du système.

L'écotourisme sera encouragé sous toutes ses formes et l'économie de montagne renforcée.

D. Diversité biologique

La Commission Nationale de Biodiversité et celle sur les Ressources Phytogénétiques seront mises en fonctionnement progressivement. Les activités réalisées à cette fin par le MARNDR et le MDE seront poursuivies jusqu'à

leur achèvement complet. Il est prévu d'élaborer un plan national, avec l'aide de la FAO et d'autres institutions concernées, en vue de rationaliser les interventions dans ce domaine. Par ailleurs une stratégie pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité est prévue pour être mise en oeuvre par le Gouvernement en vue de respecter les engagements pris dans le cadre de la CDB.

Des études seront aussi entreprises pour réaliser l'inventaire des ressources vivantes du pays et caractériser l'indice de biodiversité nationale pour son meilleure exploitation dans le cadre des activités intéressant l'écotourisme, l'agro-écotourisme et le tourisme scientifique.

La participation des populations locales sera recherchée sur une base prioritaire tandis qu'une attention spéciale sera accordée aux droits de propriété intellectuelle. Les aires protégées, parcs et réserves, qu'ils soient marins ou terrestres, bénéficieront d'un système de gestion tel que les écotaxes pourront profiter aux couches sociales dont la survie dépend de la mise à mal de l'environnement.

E. Lutte contre la désertification

A travers la ratification de la convention internationale sur la lutte contre la dé-

sertification, le gouvernement s'est engagé à mettre en route un plan national de lutte contre la désertification. Le MDE qui est en charge de cette activité prendra les dispositions appropriées pour rendre ce plan opérationnel dans le meilleur délai.

L'inventaire des terres inaptes à l'agriculture et/ou menacées de désertification sera entreprise dans le cadre de ce plan qui visera à terme l'augmentation de la Superficie Agricole Utile (SAU) du pays.

F. Vulnérabilité aux changements climatiques

Le gouvernement a pris l'engagement en vertu de la CCNUCC de préparer une communication visant à réaliser un inventaire des gaz à effet de serre et à déterminer la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques (montée du niveau de la mer, changements de température des eaux et de l'air, sécheresse aux époques de pluie etc.) et des mesures à prendre au niveau des infrastructures de l'agriculture, du tourisme, des ressources en eau de la santé, de la sylviculture et du littoral..

Cette communication devra fournir le cadre politique général de manière à lutter et préparer la nation contre les catastrophes découlant des changements climatiques.

G. Protection et gestion du littoral et de la mer

Le projet de création d'un Conservatoire du Littoral, conçu par le Projet Route 2004 sous tutelle du Ministère de la Culture sera mis à exécution. Les conventions internationales de la mer qui sont mises en application avec le support de l'Organisation Maritime Internationale seront étudiées pour leur ratification éventuelle. La législation sur la pêche sera modernisée. Des réserves marines seront créées.

Une impulsion particulière sera accordée au transport maritime, à la gestion des ports et à la pollution des mers en profitant de l'espace créé par les nouvelles règles internationales qui régissent ce secteur. La formation des marins sera encouragée et la promotion de chantiers navals de qualité assurée.

H. Gestion de l'eau et des déchets

L'exploitation des ressources en eau se fera sur une base globale incluant la problématique des bassins versants et celle des aquifères dans le cadre d'un schéma directeur approprié. Les projets d'adduction d'eau potable bénéficieront d'une haute priorité et la coordination du secteur eau sera entreprise sans création additionnelle de bureaucratie.

L'identification et l'aménagement de sites de décharge contrôlés dans les principales villes du pays permettront d'améliorer les conditions sanitaires des centres urbains. L'établissement d'une zone tampon autour des sources d'adduction d'eau potable facilitera la lutte contre la pollution fécale.

Des dispositions seront également prises pour l'évacuation des eaux usées domestiques et industrielles.

Le Ministère de l'Environnement prendra des dispositions réglementaires pour mieux gérer les huiles de vidange en accordant des stimulants aux garages, ateliers mécaniques et entreprises qui pourront transformer en combustibles de tels polluants potentiels.

L'établissement d'une zone tampon autour des sources d'adduction d'eau potable facilitera la lutte contre la pollution fécale.

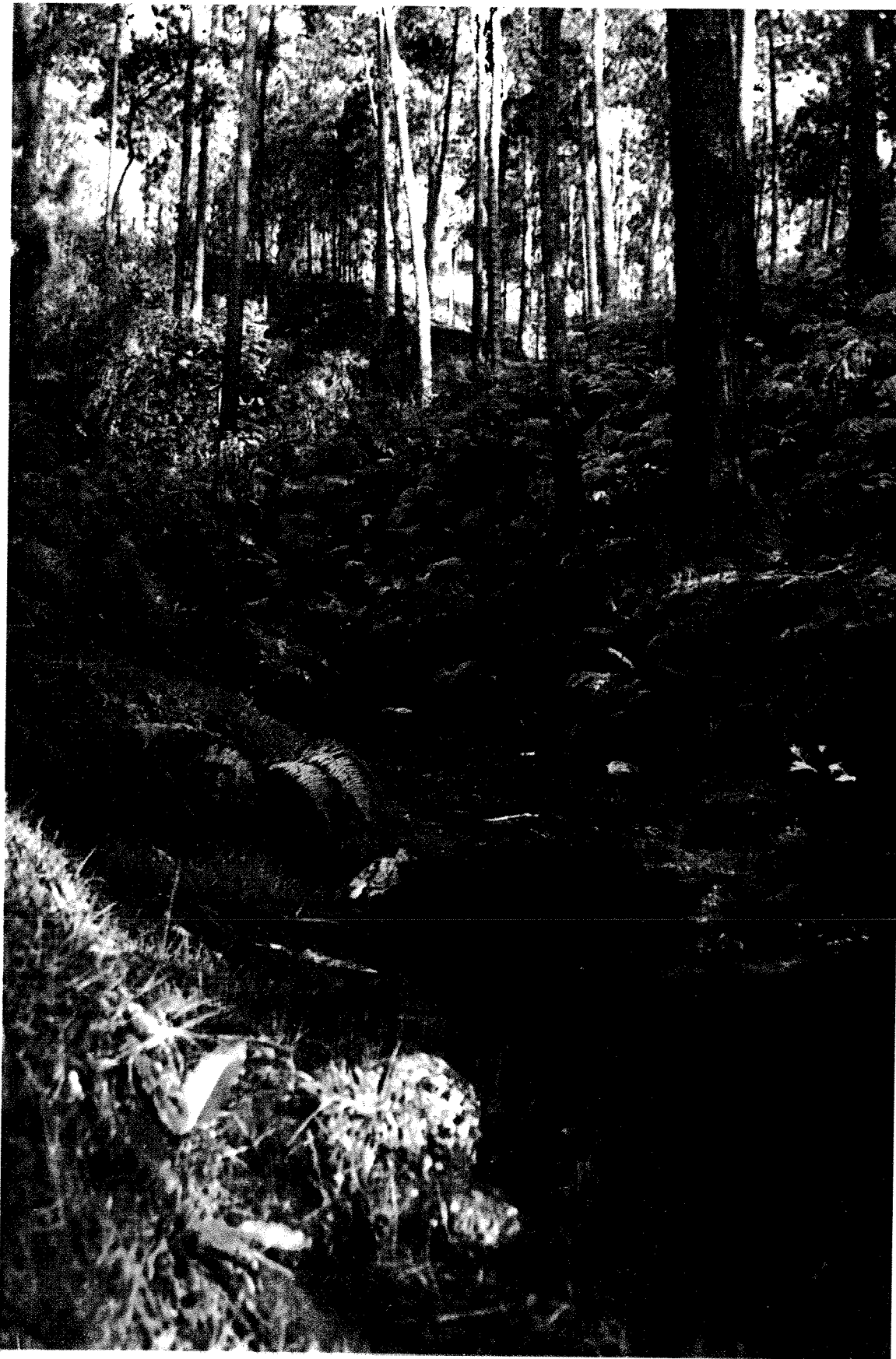
I. Exploitation des mines et carrières

Un plan directeur de l'exploitation des mines et carrières sera mise en oeuvre selon les principes écologiquement acceptables et des pratiques

respectueuses de l'environnement. La législation y relative sera révisée et la fiscalisation de l'exploitation réactualisée. L'aménagement des sites d'emprunt sera conçu de façon à réduire au maximum les risques de contamination et d'accident avant, pendant et après l'exploitation. La loi viendra préciser les modes de gestion des mines et carrières qui sont d'ailleurs des ressources épuisables pour le développement durable du pays.

onne-
rela-
scali-
réac-
t des
pu de
mum
ation
dant
a loi
es de
rriè-
; res-
ir le
e du

Photo 3



Forêt de *Pinus occidentalis* au Parc National La Visite

C H A P I T R E III

Le cadre opérationnel**3.1 Les domaines d'intervention**

Conçu pour une période de quinze ans, le Plan d'Action pour l'Environnement est appelé à durer. Dans ce cycle de vie, le plan opérationnel, contrairement au plan

Tableau 5. Sommaire des programmes et axes prioritaires.

<p>Programme 1. Renforcement de la capacité de gestion de l'environnement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement institutionnel du secteur et d'autres acteurs impliqués dans le secteur. • Mise en place d'un système de suivi-évaluation (études d'impact, normes et standards) des actions environnementales • Mise en place de structures de gestion de l'environnement au niveau des communes et collectivités territoriales 	<p>Programme 6. Gestion intégrée des zones côtières et marines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la pollution et la dégradation de l'environnement dans les zones marines et côtières • Réhabilitation et protection des habitats naturels et écosystèmes marins (mangroves, coraux) • Gestion du littoral et assainissement des plages et des côtes • Promotion d'un tourisme durable • Constitution d'une base d'information sur l'environnement côtier et marin • Edification de capacités • Prise en compte des interrelations avec des échelons locaux/nationaux (montagne-mer) et régionaux (espace caraïbéen)
<p>Programme 2. Energie pour le développement soutenable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pression sur l'utilisation du bois-énergie et du charbon de bois • Application d'éco-énergie (bagasse, déchets ménagers et agricoles, éolienne, hydroénergie) et accroissement des facilités d'accès de la population rurale en énergie • Création d'un fonds pour la promotion de l'utilisation des sources d'énergie propres en milieu rural (banque d'énergie) • Production dendroénergétique • Conservation de l'énergie 	<p>Programme 7. Assainissement de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'hygiène de l'environnement • Gestion rationnelle des déchets solides • Evacuation et épuration des eaux usées • Renforcement des services sanitaires • Mise en place d'un système de contrôle des produits chimiques toxiques et autres produits dangereux et de la qualité de l'eau courante et de l'air
<p>Programme 3. Education environnementale pour le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education environnementale formelle, informelle, non-formelle • Gestion d'un centre d'information et documentation en sciences de l'environnement • Formation sur mesure de professionnels et gestionnaires de tous les secteurs d'activités 	<p>Programme 8. Gestion des catastrophes et désastres naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education et prévention • Constitution d'une base d'information sur le secteur • Renforcement des structures de coordination comme la Direction de protection civile • Création d'un observatoire national • Promotion d'une coopération régionale pour résoudre les problèmes du secteur
<p>Programme 4. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservation et utilisation durable des plantes médicinales • Gestion d'un système national d'aires protégées • Gestion d'un centre d'information sur la biodiversité et les aires protégées • Réhabilitation des écosystèmes • Développement de l'écotourisme • Création d'un fonds fiduciaire de conservation de la biodiversité 	<p>Programme 9. Support aux activités relatives au développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une approche coordonnée des problèmes posés par la surpopulation • Education et prévention en matière d'interrelation population-environnement-développement • Support aux activités de planification familiale
<p>Programme 5. Gestion des bassins versants stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application des plans d'aménagement du territoire • Elaboration et mise en oeuvre de plans directeurs pour la gestion des bassins versants stratégiques • Promotion d'une agriculture conservacionniste et protection des plans d'eau • Création de forêts 	<p>Programme 10. Support à l'exploitation des mines et carrières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application du cadre légal existant et renforcement des structures de contrôle • Réhabilitation des carrières et zones minières • Mise en oeuvre d'un plan directeur des exploitations et des approvisionnements de matériaux de carrières

stratégique va évoluer en changeant de profil au fil du temps dont il importe de préciser certaines options de base.

3.2 Identification des programmes

Un total de dix programmes prioritaires a été retenu (Tableau 5). Le nombre des projets qui rentrent à l'intérieur de ces programmes n'est point limitatif. Ceux qui seront cités en annexe de ce document l'auront été à titre d'exemples.

3.3 Réalisation des projets

Les projets seront exécutés par des opérateurs aussi divers que différents. Citons pour illustrer les ministères, les collectivités territoriales, les agences internationales, les ONG, les organisations (populaires, de base, etc.) de la société civile et les particuliers. Si la source des projets est variée et leur nombre illimité, leur cadre d'opération est néanmoins défini avec rigidité par le PAE.

Il revient au Ministère de la Planification et au Ministère de l'Environnement de veiller à la coordination nécessaire et à l'harmonisation nationale indispensable. Il demeure entendu que la compétence sectorielle des Ministères sera et doit être respectée dans toutes les occasions.

3.4 Phase de transition

La mise en oeuvre du PAE suppose l'aménagement d'une phase de transition entre la situation ex-ante et la situation ex-post. Cette phase de transition s'étendra de 1999 à l'an 2001. Au cours de cette dernière, les Ministères concernés devront concevoir, tester et adopter les différents instruments de gestion qui serviront au suivi et à l'évaluation du PAE.

Les projets qui sont en cours d'exécution actuellement de même que ceux-là qui sont en voie d'élaboration ou de mise en oeuvre seront absorbés progressivement par leurs programmes respectifs.

Dans l'exécution des projets il demeure entendu que la compétence des ministères sera et doit être respectée dans toutes les occasions

3.5 Descriptif des programmes

Les domaines d'intervention du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) sont regroupés en 10 programmes prioritaires. Ceux-ci offrent

un cadre ouvert pour tous les projets à venir, qu'ils émaneront des structures de l'Etat, des ONG et du secteur privé qui oeuvrent dans le secteur de l'environnement. Les lignes qui suivent donnent un aperçu sur les objectifs poursuivis par ces programmes, les composantes à considérer et les partenaires potentiels à impliquer pour leur mise en oeuvre. Lors de l'application du plan, ces programmes devront être détaillés pour définir de manière exacte les projets à élaborer, le plan d'investissement à établir, la durée précise (3, 5, 10 ans) etc. :

Programme 1. Renforcement de la capacité de gestion de l'environnement national

Objectif

L'objectif global de ce programme est de:

- développer les éléments de base nécessaires pour améliorer la gouvernance en matière de gestion de l'environnement et renforcer l'aptitude des institutions nationales à planifier, formuler et actualiser les instruments de politique susceptibles de fournir le support légal et institutionnel adéquat pour une mise en oeuvre réussie des actions environnementales.

Composantes

Le programme intégrera un certain nombre de composantes qui pourraient entre autres mettre l'accent sur:

- les réformes fiscales comme mesures d'incitation pour attirer les investissements du secteur privé dans le domaine de l'environnement;
- la constitution et l'amélioration des capacités d'intervention des agences impliquées dans le secteur (gestion administrative et financière);
- la formulation d'un cadre légal et institutionnel clair

(législation fonctionnelle et pertinente, clarification de la mission et fonction des institutions clés, mécanisme de coordination, etc.);

- le renforcement des capacités d'intervention de la société civile et des collectivités territoriales concernées par la gestion de l'environnement;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation à travers l'élaboration de normes et standards, la conduite d'études d'impact sur l'environnement et le développement des indicateurs appropriés.

Relation avec d'autres initiatives

Le programme capitalisera sur les projets en cours ou en préparation relatifs à la législation sur la gestion des forêts et des aires protégées, la pêche et la pisciculture et la proposition d'une loi-cadre sur l'environnement.

Secteurs identifiés

Il touchera aussi bien des agences nationales comme le MDE, le MARNDR, le MPCE, les Ministères de la Justice et des Finances que les ONG, les organisations de base et le secteur privé.

Sources de financement à explorer

Le PNUD, l'USAID, la Banque Mondiale, la FAO,

l'UNESCO, la BID et l'ACDI sont les agences de coopération présentes pour appuyer la mise en oeuvre de ce programme.

Programme 2: Energie pour le développement soutenable

Objectif

Ce programme se fixe comme objectif de promouvoir des modes de production et de consommation énergétiques susceptibles d'apporter une solution effective et durable aux nombreux problèmes engendrés par la crise énergétique nationale. Il se posera comme le pilier d'une stratégie énergétique qui viendra affiner les choix et options préconisés pour le secteur.

Composantes

Les composantes à considérer dans le cadre d'un tel programme pourront mettre l'emphase sur :

- la diminution de la pression sur les ressources ligneuses au travers d'initiatives favorisant la substitution et l'économie du bois de feu et du charbon de bois dans le secteur domestique et industriel (ouverture du marché du Gaz de Pétrole Liquéfié, diffusion de foyers améliorés à charbon de bois et à bois de feu, promotion de l'utilisation du kerosène, conversion technologique pour les entreprises fonctionnant au bois, modernisation et gestion ration-

nelle du secteur charbonnier);

- le développement d'éco-énergie (énergie solaire thermique et photovoltaïque, énergie éolienne, valorisation des déchets végétaux, mini et micro centrales hydroélectriques) ciblant particulièrement la couverture des besoins de la population rurale en énergie;
- la création d'un fonds pour la promotion de l'utilisation des sources d'énergie propres en milieu rural (Banque d'Énergie)
- la création d'espaces boisés finalisés sur la production dendroénergétique (plantations énergétiques en montagne, parc boisé communal, etc.);
- la promotion d'énergies nouvelles dans les bâtiments et l'agriculture;
- la conservation de l'énergie dans le secteur domestique et au niveau des industries traditionnelles;

Relation avec d'autres initiatives

Le programme bénéficiera de la mise en oeuvre parallèle du projet BME/CARE relatif à la promotion du réchaud «Mirak» et d'autres actions émanant de la société civile comme la diffusion de fours solaires par la Mission Pentecotiste d'Haïti. Il mettra à profit les expériences accumulées par

le «Caribbean Energy Action Program» mis en place par l'Organisation Latino-Américaine de l'Énergie (OLADE).

Secteurs identifiés

Le MTPTC au travers l'EDH et le BME sera le fer de lance d'un tel programme. Une collaboration étroite sera recherchée avec les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et du Commerce. Les ONG de développement, les collectivités territoriales, les organisations de base joueront un rôle de premier plan pour les actions de vulgarisation à ras le sol ciblant les communautés. Le secteur des Petites et Moyennes Entreprises prendra aussi une part déterminante dans la mise en oeuvre de ce programme.

Sources de financement à explorer

La Banque Mondiale ainsi que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et la BID pourraient être approchés pour constituer le capital nécessaire au lancement de la Banque Énergie. D'autres bailleurs de fonds comme l'USAID, l'ACDI, l'Union Européenne, le PNUE pourraient être aussi mis à contribution pour financer les différents aspects du programme.

Programme 3. Education environnementale pour le Développement Durable

Objectif

Ce programme vise à attirer l'attention de la population sur les problèmes environnement-développement et la nécessité de sa participation et de son engagement pour les résoudre. Il s'attachera à développer le sens de la responsabilité et une éthique environnementale capable de favoriser l'émergence d'attitudes et de comportements nouveaux respectueux de l'environnement.

Composantes

Le programme priorisera un certain nombre de composantes mettant entre autres l'accent sur:

- la mise en opération d'une Unité d'Education Relative à l'Environnement (ERE) au niveau du MDE pour superviser, coordonner et appliquer les actions retenues;
- le renforcement des organisations de base impliquées dans la gestion de l'environnement;
- le développement d'un Centre de Mécanisme d'Echanges, d'Information et de Documentation en Environnement;

- le renforcement et la consolidation des réseaux d'éducation existants (Un Cadre National d'Actions en ERE);
- la formation sur mesure de décideurs, professionnels et gestionnaires de l'environnement;
- l'inclusion de programmes de recyclage pour les professeurs et enrichissement des curricula;
- la publication du matériel didactique adapté aux différents groupes sociaux, géographiques, groupe d'âge, de sexe visant le formel et le non formel;
- la conception de cycle d'études à effet multiplicateur pour les enseignants, formateurs de formateurs et vulgarisateurs urbains et ruraux.

Relation avec d'autres initiatives

Le programme mettra en valeur les leçons apprises dans le cadre de projets d'ERE mis en oeuvre par le MENJS, ATPPF du MDE, ASSET de l'USAID et Route 2004 du Ministère de la Culture. Il bénéficiera aussi de l'inventaire et des informations recueillies par les Centres de Mécanisme d'Echange du Projet de stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité du MDE et du Programme Capacité 21 du PNUD.

Secteurs identifiés

Ce programme concernera aussi bien les institutions nationales comme le MDE, le MENJS, le Ministère de la Culture que les Universités, les ONG, les organisations de base locales et les collectivités territoriales.

Sources de financement à explorer

L'appui des agences de coopération internationale comme l'ACDI, l'UNESCO, le PNUD, l'USAID sera sollicité pour aider à le mettre en oeuvre.

Programme 4. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique

Objectif

Ce programme envisage de promouvoir:

- le développement des aires naturelles protégées à travers des plans de gestion bien conçus;
- l'extension de la couverture territoriale et de la représentation écologique de ces aires;
- des investissements nationaux et internationaux pour la conservation de la biodiversité et la continuité des services écologiques ainsi que de nouvelles opportunités d'utilisation et de gestion des écosystèmes naturels du pays.
- la définition d'une politique nationale pour la conservation et l'utilisation des plantes médicinales.

Composantes

Les composantes de ce programme devront s'attacher à favoriser:

- la création d'un Système National d'Aires Protégées (SNAP) ainsi que l'organisme autonome prévu pour le gérer, l'ONGAP;
- le développement et la promotion de l'écotourisme dans le but de protéger l'environnement et de créer des

revenus additionnels pour les habitants des zones protégées;

- l'établissement d'un Fonds fiduciaire de conservation de la biodiversité appelé à financer les coûts récurrents de la gestion des aires protégées, la formation de la population et des professionnels en gestion de parcs et de forêts, le développement des programmes d'Information, d'Education et de Communication ciblant les communautés des zones tampons, les alternatives de développement pour celles-ci, l'appui au SNAP et à l'ONGAP, l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion d'aires protégées et de sites historiques avec leurs environnements naturels, des mécanismes de suivi du statut de la biodiversité et des efforts de protection entrepris à cette fin.
- la formulation d'éléments de politique orientés vers les plantes médicinales ciblant entre autres la conservation et la production durables de celles-ci, la commercialisation et l'utilisation, la définition de mécanismes juridiques garantissent que les retombées de l'exploitation commerciale profitent aux communautés locales, etc...

Relation avec d'autres initiatives

Le programme bénéficiera des actions des projets ATPPF, Route 2004 et du projet Con-

servation de la Baie de Caracol et de développement de l'écotourisme en cours d'élaboration avec le FEM/PNUD. Il mettra à profit les actions à entreprendre dans le cadre du Projet d'Activités Habilitantes Relatives à la Diversité Biologique du MDE, de la Commission Nationale sur les Ressources Phytogénétiques à mettre en place par le MARNDR et prendra en compte les activités de coopération binationale de protection de la biodiversité avec la République Dominicaine. Il capitalisera enfin sur les actions des Comités d'Appui au développement du Tourisme comme le TOURINORD et les activités des Groupes d'Investissement Régionaux.

Secteurs identifiés

Le programme touchera aussi bien les agences nationales comme le MDE, le MARNDR, le Ministère de la Culture, le MPCE, la SET que les Universités, les ONG, le secteur privé, les collectivités territoriales et les associations de base.

Sources de financement à explorer

L'appui du FEM, de la Banque Mondiale, de l'USAID, du PNUD, de l'UNESCO, des organisations de conservation internationales comme le WWF, le BSP, l'UICN, la Marc Arthur Foundation et des Groupes d'Investissement haïtiens sera recherché pour mettre ce programme en application.

Programme 5. Gestion des bassins versants stratégiques

Objectif

Ce programme vise à restaurer la capacité des bassins versants surplombant les périmètres irrigués, les barrages hydro-électriques et les grandes agglomérations urbaines, à fournir les services écologiques et économiques de base (approvisionnement en eau, reconstitution du potentiel ligneux, augmentation du revenu par le développement de la production du secteur primaire) nécessaires au développement du pays et à réguler les phénomènes d'inondation affectant les centres urbains.

Composantes

Le programme s'articulera autour des composantes privilégiées :

- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement de bassins versants stratégiques reflétant les lignes directrices du MARNDR axées sur la planification intégrée (synergie avec le schéma d'aménagement du territoire et autres plans sectoriels), la participation et la responsabilisation des communautés à la gestion de leurs terroirs;
- le développement et/ou la poursuite d'une agricul-

ture conservacionniste centrée sur la Conservation des Eaux et du Sol et l'augmentation de la production agricole (arboriculture de montagne, agroforesterie, aménagement de parcelles etc);

- la promotion de mesures focalisées sur la protection des plans d'eau naturels (lacs, étangs, cours d'eau) et la mise en défens d'espaces critiques;
- la création de forêts pour constituer un domaine forestier de production capable de satisfaire les besoins nationaux de consommation en bois-énergie et de service.

Relation avec d'autres initiatives

Ce programme se développera en synergie avec les Programmes relatifs à l'énergie, la diversité biologique, la gestion intégrée des zones côtières et marines, la gestion des catastrophes naturelles du PAE. Il capitalisera sur les activités du SDRT et du SRF du MARNDR, l'expérience accumulée par le Centre de Formation en Aménagement Intégré des Mornes du Limbé (une structure du MARNDR), les projets ATPPF, ASSET, PLUS, de protection de l'environnement de l'UCG, du FAES et du FENU et les activités de la Plateforme des ONG de l'environnement.

Secteurs identifiés

Le MARNDR, en collaboration avec le MDE, sera la

principale agence d'exécution d'un tel programme. Le MPCE s'assurera de la cohérence et de la coordination des différentes actions. Les ONG interviendront en qualité de Maître d'Oeuvre Délégué pour encadrer les collectivités territoriales et les organisations de base à mettre en oeuvre les actions prévues.

Sources de financement à explorer

L'assistance technique et financière des agences internationales comme l'ACDI, la BID, l'Union Européenne à travers le 7^{ème} FED, la FAO, l'USAID sera sollicitée pour exécuter le programme.

Programme 6. Gestion intégrée des zones côtières et marines

Objectif

Ce programme entend promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques des zones côtières et marines, à la faveur d'initiatives qui satisfont tout aussi bien les besoins des Utilisateurs de Ressources Locales (URL) mais garantissent également l'intégrité des écosystèmes. Il est appelé à fournir une base de connaissance sur le bilan, le statut des ressources et les problèmes affectant l'environnement côtier et marin en même temps qu'il contribuera au développement des capacités au niveau national et favorisera le développement économique des URL.

Composantes

Le programme s'appuiera sur une série de composantes finalisées sur:

- le contrôle des différents types et sources de pollution présents dans l'environnement côtier et marin et de l'érosion du littoral;
- la réhabilitation et la protection des écosystèmes côtiers portant particulièrement sur la remise en état des bancs de corail, la promotion de méthodes de sylviculture et de gestion

adaptées à la mangrove etc;

- la promotion d'une industrie touristique respectueuse de l'environnement s'appuyant entre autres sur le contrôle et la réglementation des plages privées pour s'assurer que celles-ci respectent les normes de conservation à l'égard des sites panoramiques et des écosystèmes côtiers;
- la constitution d'une base d'information au moyen d'inventaires, d'études spécifiques sur les problèmes de pollution pour améliorer les prises de décision dans le secteur et le développement par la formation à divers niveaux d'une capacité nationale en matière de sciences de base et d'application liées à la gestion intégrée des zones côtières et marines;
- l'intégration des actions du secteur dans une dynamique d'interrelation avec les problèmes des bassins versants et les préoccupations régionales sur la gestion de la mer des Caraïbes.

Relation avec d'autres initiatives

Ce programme interagira avec les programmes relatifs à la diversité biologique, la gestion des bassins stratégiques, l'assainissement de l'environnement du PAE. Il capitalisera sur les acquis du programme pilote de gestion des zones côtières du MDE initié par la BID et des pro-

grammes régionaux comme le CARICOMP ou Programme pour la Productivité des Zones Côtières et Marines, le COSALC ou Programme de stabilité des Côtes et des Plages des Petites Antilles, le CEPPOL ou Programme de Contrôle et d'Évaluation de la Pollution Marine de la Grande Caraïbe. Il mettra enfin à profit les acquis du Projet Arcadie-Haïti financé par le Canada.

Secteurs identifiés

Les institutions nationales concernées par la mise en oeuvre de ce programme sont le MDE, le MARNDR, la SET, le Ministère de la Culture qui développeront des accords contractuels avec les ONG, des firmes spécialisées, l'Université et les collectivités territoriales.

Sources de financement à explorer

L'appui de la BID, de l'ACDI, de l'UNESCO, du PNUE, de la FAO et des organisations de conservation internationales comme l'UICN, le Centre pour la Conservation Marine, le WWF sera sollicité pour aider à mettre en application les éléments de ce programme.

Programme 7. Assainissement de l'environnement

Objectif

Ce programme vise à protéger la santé de la population haïtienne des risques et impacts liés à la mauvaise gestion des déchets solides, des effluents urbains et industriels, des eaux usées et aux problèmes de pollution de l'eau et de la qualité de l'air ambiant.

Composantes

Les composantes à considérer dans le cadre de ce programme mettront particulièrement l'accent sur:

- l'élaboration d'un plan d'hygiène de l'environnement susceptible d'aider à formuler une vision claire sur le cadre de vie adéquat pour tous les haïtiens et l'éducation du public en matière d'assainissement du milieu;
- le développement de technologies adaptées et à faible coût pour la collecte et le traitement des déchets solides et effluents domestiques, industriels et biomédicaux en milieu urbain;
- l'appui technique et managérial à fournir aux municipalités pour une gestion rationnelle des différents types de déchets;
- la promotion de mesures

de protection des zones de captage pour l'approvisionnement en eau des centres urbains et la mise en place d'un Système de Contrôle de la qualité de l'eau courante, de l'air ambiant, des produits chimiques toxiques et autres produits dangereux ;

- les actions à promouvoir pour doter les grandes villes du littoral d'infrastructures d'évacuation et d'épuration des eaux usées.

Relation avec d'autres initiatives

Le programme capitalisera sur les acquis du Système de Suivi du Secteur Eau Potable et Assainissement (WASAMS) de l'UNICEF, du projet de Formulation de la Politique de l'Eau du MDE/BID, des activités du Centre National d'Équipement du MTPTC, des projets d'assainissement de l'UCG et du FAES, les projets du SNEP et de l'OPS/OMS dans le secteur Eau.

Secteurs identifiés

Le MTPTC assurera le leadership de ce programme au travers ses organismes déconcentrés comme le CNE, le BME et le SNEP. Une interaction et une coordination étroites seront établies entre le MSP, le MDE et le Ministère de l'Intérieur (Collectivités Territoriales). Le secteur privé, certaines ONG spécialisées et organisations socio-professionnelles comme le Groupe d'Entreprises Haïtiennes de Collecte et

de Traitement des Résidus Solides (GEHCOTRES), la Cooperative Housing Foundation (CHF) et l'ADISH pour ne citer que ceux-ci prendront une part active à l'implantation de ce programme.

Sources de financement à explorer

L'appui des agences de coopération internationale comme l'UNICEF, l'OPS/OMS, la Banque Mondiale, la BID, l'USAID sera activement recherché.

Programme 8. Gestion des catastrophes et désastres naturels

Objectif

Ce programme se propose de fournir un cadre d'actions susceptible d'atténuer les impacts à long terme des catastrophes et désastres naturels (cyclônes, ouragans, érosion par mouvements de masse, inondation, sécheresse, etc.) sur le bien être de la population haïtienne et de réduire en même temps la vulnérabilité de celle-ci à ces phénomènes.

Composantes

Les composantes du programme inclueront entre autres:

- la formation des décideurs en techniques de planification, de gestion et de prévention des catastrophes et désastres naturels et de réduction des risques ainsi que la formation et l'information de la population contre leurs méfaits (éducation préventive) ;
- la création et gestion d'un observatoire national chargé de recueillir les données pour aider à la prise de décision en matière de prévention;
- la conduite d'études de vulnérabilité pour les villes et régions d'importance en vue d'arriver à des ban-

ques de données susceptibles de déboucher sur la formulation de stratégies d'intervention cohérentes et de projets pilotes adaptés pour lutter contre les catastrophes;

- le renforcement des capacités d'intervention des structures de coordination comme la Direction de Protection Civile du Ministère de l'Intérieur, l'OPDES;
- le recentrage des actions nationales dans le contexte caraïbéen et même latino-américain.

Relation avec d'autres initiatives

Le programme aura des relations synergiques avec les programmes du PAE relatifs à la gestion intégrée des zones côtières et marines et des bassins versants. Il bénéficiera des acquis du Projet CDMP mis en oeuvre par l'OEA et pourra mettre à profit les expériences accumulées par les organismes et programmes régionaux comme le « Caribbean Office of Regional Assistance », le « Caribbean People Development Agency », le « Caribbean Disaster Emergency Response Agency » et le COSALC. Il capitalisera par ailleurs sur les projets du MDE d'élaboration de stratégie et de communication nationale relatifs à la lutte contre la désertification et la vulnérabilité aux changements climatiques.

Secteurs identifiés

Les agences nationales les

plus en vue pour l'exécution de ce programme sont le Ministère de l'Intérieur à travers la Direction de Protection Civile, le Ministère de la Santé Publique à travers l'OPDES, le MDE, le Ministère de la Justice via la Police Nationale Haïtienne et la Croix Rouge Haïtienne. Des ONG versées dans l'humanitaire et des firmes spécialisées pourront jouer aussi un rôle déterminant.

Sources de financement à explorer

L'OEA, l'USAID, le PNUD, le PNUE sont les agences de coopération pressenties pour apporter leur support à la mise en oeuvre de ce programme.

Programme 9. Support aux activités relatives au développement durable

Objectif

Ce programme entend fournir un cadre d'appui pour une meilleure prise en compte de l'impact de la population sur l'environnement, les ressources naturelles et la qualité de la vie dans le but de parvenir à un équilibre plus sage entre l'effectif de la population haïtienne et les ressources disponibles.

Composantes

Le programme pourra s'articuler autour des composantes mettant l'accent sur les aspects ci-après:

- le développement d'une approche coordonnée des problèmes de la croissance, de la répartition géographique de la population, de l'urbanisation et du problème de la dégradation des ressources naturelles;
- L'incorporation des notions de population et d'environnement dans le programme d'ERE et la diffusion d'information relative à la capacité de support du pays notamment les seuils de densité au dessus desquels les ressources de base (eau, sols, forêts) ne peuvent pas as-

surer la subsistance de la population;

- la promotion d'une stratégie de planification familiale bien conçue susceptible de ralentir le rythme de croissance de la population, de faciliter une meilleure gestion de l'évolution et de la pression démographique de manière à organiser l'utilisation durable des ressources.

Relation avec d'autres initiatives

Le programme pourra tirer parti d'un projet d'éducation en matière de population en cours d'exécution par le MENJS.

Secteurs identifiés

Les institutions nationales concernées sont le MENJS, le MCFDF, la Secrétairerie d'Etat à la Population et le MDE. Les ONG de santé, les Organisations féminines prendront aussi une part active à l'exécution de ce programme.

Sources de financement à explorer

Les agences internationales ciblées pour apporter un appui à son implantation sont le FNUAP, l'UNICEF et l'USAID.

Programme 10. Support à l'exploitation des mines et des carrières

Objectif

L'objectif de ce programme est de jeter les bases pour l'élaboration d'un cadre de développement d'un secteur de mines et de carrières national qui prend en compte les considérations environnementales dès la planification des interventions jusqu'aux opérations d'exploitation et de post-exploitation.

Composantes

Les composantes d'un tel programme inclueront:

- la mise en application des lois régissant le secteur;
- la réhabilitation des carrières abandonnées ou fermées et l'interdiction d'exploiter les sites trop dangereux;
- l'élaboration d'un plan directeur des exploitations et des approvisionnements en matériaux de carrières articulé notamment autour d'un inventaire fin des gites de carrières autour des grandes villes, de l'estimation des besoins disponibles, de l'utilisation des terrains après exploitation, de l'élaboration des normes de sécurité, de l'éducation environnementale des entrepreneurs etc.

Relation avec d'autres initiatives

Le programme tirera parti des leçons apprises d'expériences passées des Compagnies SEDREN et REYNOLDS.

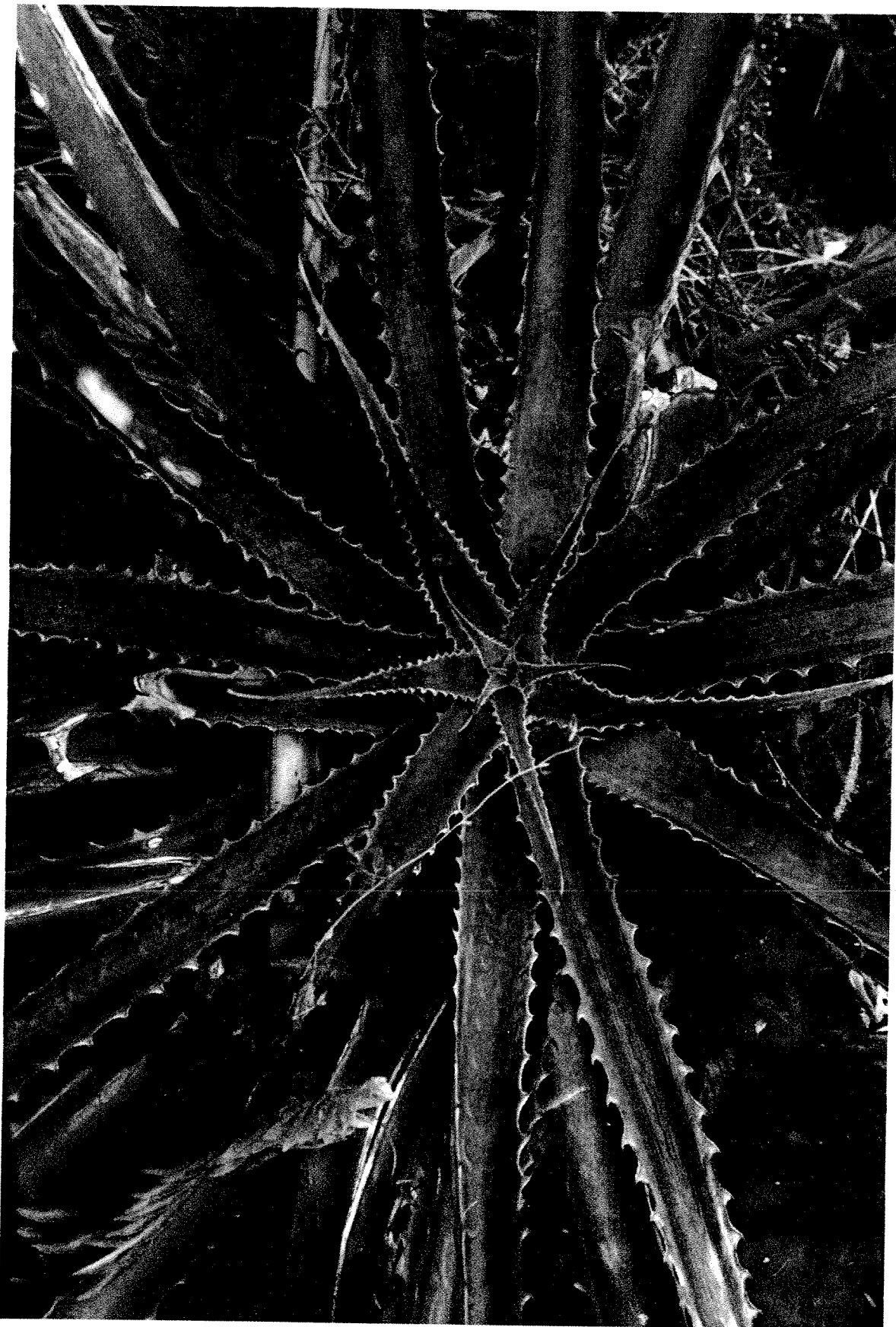
Secteurs identifiés

Le MTPTC, à travers le BME, sera le chef de file de ce programme. Le MDE interviendra pour les aspects relatifs aux EIE.

Sources de financement à explorer

L'appui des agences internationales comme le PNUD et l'ACDI sera recherché pour développer ce programme.

Photo 4



Le Bayonette Pinguin (*Bromelia pinguin*) dans sa magnificence

C H A P I T R E IV

La mise en oeuvre du PAE

La mise en oeuvre du PAE couvre les thèmes correspondant au cadre légal et institutionnel, les possibilités de financement et le suivi-évaluation du processus d'exécution.

4.1 Cadre légal et institutionnel

Un nouveau cadre légal et institutionnel demeure indispensable pour la mise en oeuvre effective du PAE. Vu la somme d'innovations à considérer dans ce domaine, compte tenu des exigences de la nouvelle Constitution Haïtienne, de l'évolution accélérée du droit international de l'environnement, des implications du nouvel ordre mondial en matière d'économie et de communication et du cours tumultueux des mutations sociales en cours sur le plan national, le PAE se borne à indiquer les grandes lignes des actions à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs désirés.

Support organisationnel

La plus haute autorité institutionnelle dans le domaine de l'environnement est représentée par la Commission Inter-ministérielle de l'Environnement (CIME) présidé par le Premier Ministre. Cette

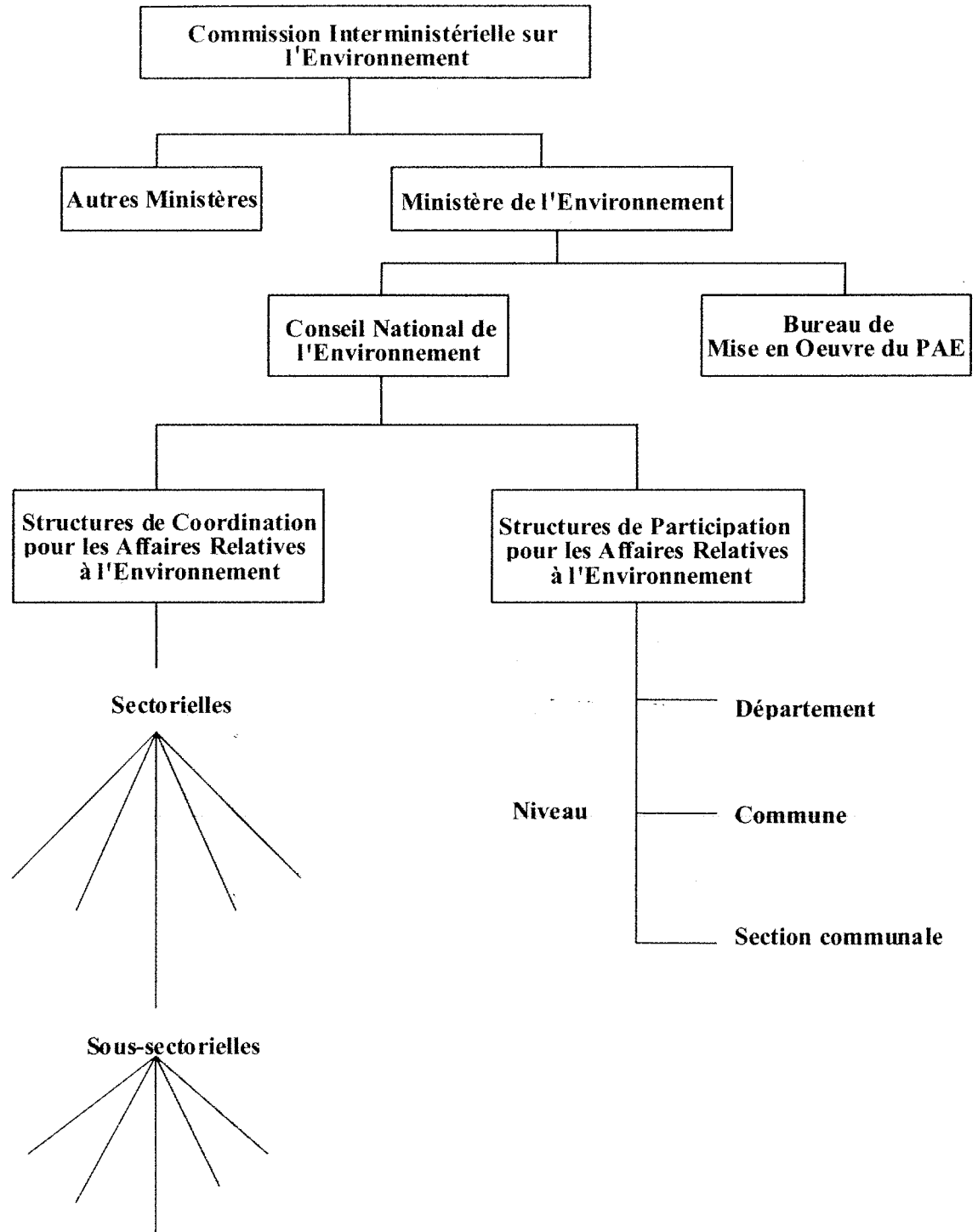
commission regroupe les titulaires du MARNDR, des TPTC, de la MSPP et du MDE qui en est le Secrétaire Exécutif. La CIME définit les politiques et gère les conflits de compétence au niveau du Gouvernement qui est solidairement responsable des affaires de l'Etat.

A un second niveau, le Ministre de l'Environnement préside le Conseil National de l'Environnement (CNE) qui regroupe les délégués provenant des structures de coordination et de participation. Le CNE réalise la coordination générale et fait des propositions à la CIME en ce qui concerne les politiques publiques.

Les structures de coordination comprennent plusieurs organes qui sont en voie de création ou à créer dans le meilleur délai. La figure 3 illustre l'intégration de ces unités dans le nouvel organigramme proposé. Elles réalisent la coordination au niveau des filières d'intérêt. On peut citer, à titre d'exemples, les principales entités suivantes:

- la Commission Nationale de Biodiversité
 - la Commission sur la Gestion Durable des Terres
 - la Commission Nationale de l'Energie
 - le Conseil National de l'Education Relative à l'Environnement
 - le Bureau de la Protection Civile
 - la Commission Nationale de l'Eau
- Les structures de participation ont pour principale fonction la co-gestion de certaines activités dans le domaine de l'environnement qui réclament, pour bien réussir, la collaboration de la société civile. Certaines d'entre elles sont également en voie de création ou à créer. A titre d'illustration, il convient de citer:
- le Comité d'Appui au Système National des Aires Protégées
 - la Plate-forme des ONG de l'environnement
 - les Comités Consultatifs Communaux
 - le Bureau des Audiences Publiques
 - le Conseil National de l'Ecotourisme
 - la Commission de Soutien à la Mise en Oeuvre du PAE
 - le Bureau de Mise en Oeuvre du PAE
 - l'Office National de Gestion des Aires Protégées
 - la Commission Nationale des Ressources Phyto-génétiques

Figure 4. Structure institutionnelle de mise en oeuvre du PAE



Un programme de renforcement institutionnel à court et à moyen terme se mettra en place auprès des Ministères et organismes autonomes. Les Ministères et secrétaireries d'Etat prioritaires pour l'environnement sont le MDE, le MARNDR, le MTPTC, le MSPP, la SET, le MCI, le MENJS, le MPCE, le MI et le MEF. Au niveau des organismes autonomes, il importe de souligner l'ISPAN, l'APN, l'AAN, la SEMANAH, la CAMEP, le SNEP, l'EDH, l'OPDES, l'OSAMH et parmi les organismes à créer l'ONGAP et l'ONF. Il s'agira d'améliorer la capacité de planification et de gestion des différentes entités administratives qui mériteraient d'être conservées après une évaluation de leurs missions, fonctions et activités. La Commission Nationale sur le Patrimoine, en particulier, sera réactualisée et réactivée dans un souci d'efficacité tandis que la gestion courante des parcs et aires protégées se fera sur une base participative incluant la collaboration des collectivités territoriales et de la société civile.

Support légal

La question légale soulève un ensemble de problèmes interreliés au niveau national, sectoriel et local.

A. Au niveau national

Presque tous les Ministères disposent de projets de lois

organiques dans leurs tiroirs, les uns voulant reviser des lois anciennes et obsolètes, les autres désirant combler un vide juridique comme c'est le cas pour le Ministère de l'Environnement et celui de la Culture. L'harmonisation de ces différents projets de loi reste une nécessité impérieuse. Un Groupe de Travail *ad hoc*, opérant sous l'autorité du Premier Ministre, devrait pouvoir réaliser cette opération préalable avant de transmettre l'ensemble de ces projets de loi au Parlement, de préférence par paquet et sous couvert d'un exposé de motif unique, solidaire et cohérent,

Sera rendue opérationnelle, au niveau du Bureau de Mise en Oeuvre du PAE, une cellule de gestion des conventions internationales de l'environnement. Cette cellule fera l'identification, la promotion et la bonne gestion des conventions internationales d'intérêt de façon à en assurer la pleine intégration dans le droit national. Le mécanisme de travail approprié de cette unité administrative sera la Conférence des Points Focaux de l'Environnement dont le Président sera le Ministre de l'environnement, étant entendu que la plupart des conventions internationales même non encore ratifiées, comptent avec la présence d'un responsable national (Point Focal) chargé d'assurer la liaison entre le pays intéressé et l'autorité internationale concernée.

Sera rendue opérationnelle, au niveau du Bureau de Mise en Oeuvre du PAE, une cellule de gestion des conventions internationales de l'environnement. Cette cellule fera l'identification, la promotion et la bonne gestion des conventions internationales d'intérêt de façon à en assurer la pleine intégration dans le droit national.

Parce que le Pouvoir Exécutif fait peu ou pas du tout usage de son pouvoir réglementaire, les décrets d'application et les arrêtés destinés à faciliter une meilleure gestion de l'environnement sont rares. Cette carence sera comblée par l'amélioration de la capacité de gouvernance de l'Etat Haïtien à travers des projets spécifiques qui sont, pour la plupart, déjà initiés avec la coopération de certaines agences internationales.

B. Au niveau sectoriel

Bien que la législation de l'environnement soit apparemment abondante, il existe beaucoup de carences au niveau du droit national de l'environnement, étant donné

la jeunesse relative de cette dernière dans le monde. Il est opportun de considérer, en tout premier lieu, l'adoption d'une loi générale de l'environnement incluant, entre autres, des dispositions relatives aux études d'impact, aux audiences publiques, au système d'information environnementale, au dommage écologique et au droit pénal de l'environnement. L'introduction de telles innovations juridiques dans le droit objectif haïtien va créer le cadre favorable à l'insertion institutionnelle des nombreux projets de loi sectoriels.

Les actuels projets de loi concernant respectivement les aires protégées, les produits pétroliers, les mines et carrières, l'hygiène publique, l'eau, les forêts, les déchets, le patrimoine naturel et culturel, l'urbanisation et l'urbanisme, l'électricité et les pollutions, pour ne citer que ceux-la, devront être déposés au Ministère de l'Environnement, étudiés et modifiés, le cas échéant, par un Comité ad hoc compétent avant leur transmission au Parlement dans la même forme et teneur adoptée pour les lois organiques selon la formule susmentionnée.

La gestion rationnelle de l'environnement ne peut devenir une réalité sans le support adéquat du système judiciaire. Les juridictions de l'ordre judiciaire ainsi que celles de l'ordre administratif sont invitées à considérer les opportunités de coordina-

tion inter-institutionnelle qui sont indispensables pour la mise en route d'un Etat moderne et fonctionnel. L'actuel projet de réforme de la justice doit tenir compte du besoin de renforcer parallèlement les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif pour leur permettre de considérer judicieusement les problèmes posés par le contentieux de l'environnement et le dommage écologique. Le Ministère de l'Environnement présentera, à l'occasion, un mémoire approprié à qui de droit pour la prise en charge des exigences environnementales dans la justice haïtienne.

La gestion rationnelle de l'environnement ne peut devenir une réalité sans le support adéquat du système judiciaire. Les juridictions de l'ordre judiciaire ainsi que celles de l'ordre administratif sont invitées à considérer les opportunités de coordination inter-institutionnelle qui sont indispensables pour la mise en route d'un Etat moderne et fonctionnel

C. Au niveau local

Une décentralisation effective appelle nécessairement le renforcement institutionnel des collectivités territoriales. Dans un premier temps, une assistance appropriée devrait permettre à ces dernières de publier des arrêtés municipaux respectueux de la Constitution et de la loi pour la gestion locale de l'environnement. Les nouveaux outils de gestion qui seront mis en place progressivement (Plan d'occupation de sol- Plan d'urbanisme- Cadastre etc.) vont exiger une plus grande capacité de gouvernance de la part de ces collectivités territoriales.

A la diligence du Ministère de l'Environnement, un calendrier de mise en oeuvre de renforcement du système légal devra être présenté au Gouvernement dans le plus bref délai pour éviter les incohérences possibles entre le PAE et les programmes d'investissement qui prétendent en découler.

La gestion du patrimoine naturel et culturel d'intérêt public doit se faire avec la participation des collectivités territoriales et de la société civile, chacune en ce qui la concerne. Il est donc indispensable de réaliser dans le meilleur délai un partage des compétences entre l'Etat et les Collectivités territoriales d'une part, mais aussi entre les collectivités territoriales entre elles, d'autre part, ne serait-ce que pour ce qui concerne la gestion des aires protégées en particulier et de l'environnement en général.

Une décentralisation effective appelle nécessairement le renforcement institutionnel des collectivités territoriales. Dans un premier temps, une assistance appropriée devrait permettre à ces dernières de publier des arrêtés municipaux respectueux de la Constitution et de la loi pour la gestion locale de l'environnement

4.2 Le Financement du PAE

Il ne peut y avoir de PAE sans sources de financement pour appuyer les programmes et projets qui seront mis en route pour son opérationnalisation effective. Le montage financier globale passe par une mobilisation de l'effort national et la mise à contribution de la coopération internationale.

L'Effort national

L'effort national sera sollicité à quatre niveaux qui ne sont pas nécessairement sans relation aucune les uns par rapport aux autres :

A. Le système fiscal traditionnel

Des études d'intérêt seront entreprises pour considérer l'opportunité de recourir à un système d'écotaxes. Une première étude réalisée déjà dans le cadre du Projet ATPPF pour le financement durable des aires protégées renseigne sur la faisabilité technique et économique d'une pareille démarche. A l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'Exécutif soumettra, en temps opportun au Législatif, les projets de loi y relatifs. Ces écotaxes se référeront notamment aux mines et carrières, aux ressources énergétiques, à l'eau industrielle, aux déchets ainsi qu'aux loisirs.

B. Le principe pollueur-payeur

Le principe pollueur-payeur qui veut que celui qui pollue l'environnement doit réparer les dommages causés à ce dernier sera appliqué. L'inventaire et la classification des entreprises polluantes seront réalisés par les soins du Ministère de l'Environnement qui notifiera, après entente avec les personnes morales concernées, le système de tarification arrêté à ce sujet. L'Exécutif aura à soumettre au Parlement le projet cadre y relatif dans le meilleur délai étant entendu que les ajustements nécessaires pourront se faire subséquemment par voie réglementaire.

Le principe pollueur-payeur veut que celui qui pollue l'environnement doit réparer les dommages causés à ce dernier sera appliqué.

C. Le système national de fondations

Il existe actuellement, dans le pays, un système national de fondations dues à l'initiative du secteur privé et qui fonctionne en toute indépendance de l'emprise de l'Exécutif. Il sera mis en opération un système d'exonération proportionnel en faveur des entreprises responsables de telles démarches. Il va sans dire que l'action de ces dernières sera suivie pour voir notamment dans quelle mesure les priorités nationales établies par le PAE seront respectées.

D. Autres initiatives dispersées

Un effort sera consenti par le pouvoir central, non pour contrôler, mais pour guider les particuliers qui en feraient la demande dans leur désir de voler au secours de leur patelin respectif. De concert avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger pourvoiera au renforcement des services d'appui appropriés en vue de tirer profit des

opportunités offertes par la diaspora haïtienne.

La coopération internationale

Un ensemble de quatre mécanismes sera mis à profit avec le support de la communauté internationale

A. Réunion annuelle des bailleurs

Sur le plan national, une réunion annuelle des bailleurs intéressés au développement durable sera réalisée avec la collaboration du PNUD pour harmoniser les interventions dans le secteur de l'environnement selon les prévisions et les possibilités de financement des agences internationales.

B. Création d'un fond de l'environnement

Un fond de l'environnement géré à la fois par les représentants venant de différents secteurs intéressés à l'environnement tels les représentants de la société civile haïtienne forte et plurielle, des collectivités territoriales et de l'Etat sera créé, soit sous forme de fonds fiduciaires soit sous toute autre forme appropriée, et dans le respect des lois en vigueur, en vue de mettre en opération des modèles centralisés, déconcentrés ou décentralisés dans le cadre de l'appui financier à fournir pour la bonne ges-

tion de l'environnement. Le Congrès National sur le PAE a recommandé, entre autres, la création d'un Fonds pour la Réhabilitation de l'Environnement Haïtien (FREH) qui comporterait plusieurs " tiroirs " correspondant aux divers domaines de l'environnement à financer.

De concert avec le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger pourvoiera au renforcement des services d'appui appropriés en vue de tirer profit des opportunités offertes par la diaspora haïtienne.

C. Sources de financement non traditionnelles

Par sources de financement non traditionnelles, il faut comprendre les nouveaux mécanismes mis en branle à la suite de la Conférence de Rio comme Le Fonds pour l'Environnement Mondial, l'Agenda 21 ou les dispositions ponctuelles adoptées dans le cadre de conventions internationales. La ratification par l'Etat haïtien de la Convention sur la biodiversité a permis déjà d'initier la

mobilisation des fonds disponibles dans ce domaine.

Un fond de l'environnement géré à la fois par les représentants venant de différents secteurs intéressés à l'environnement tels les représentants de la société civile haïtienne forte et plurielle, des collectivités territoriales et de l'Etat sera créé, soit sous forme de fonds fiduciaires soit sous toute autre forme appropriée dans le cadre de l'appui financier à fournir pour la bonne gestion de l'environnement.

D. Mécanismes innovatifs

Des mécanismes de financement innovatifs seront également inventoriés, analysés et utilisés, à bon escient, pour couvrir les charges imposées par les programmes de protection et de réhabilitation de l'environnement. Les mécanismes déjà expérimentés sur le plan international comme les "Echanges Dette—Nature" seront mis à profit dans cette perspective. L'internalisation des coûts environnementaux

sera pris en charge dans les comptes nationaux.

4.3 Suivi-Evaluation

Vu les enjeux en question et les sacrifices qui seront consentis pour la mise en oeuvre du PAE, le suivi-évaluation de ce dernier devra être établi de façon rationnelle et objective selon les principes généralement reconnus.

Le système de suivi

Il sera mis en fonctionnement, sans délai, un Bureau de mise en oeuvre du PAE. Ce Bureau aura pour principale fonction de fournir l'impulsion nécessaire pour le démarrage et l'accélération du processus de mise sur orbite du PAE. L'expérience accumulée dans ce domaine va permettre à celui-là de définir les indicateurs de performance et de suivi qui seront utilisés dans le contrôle du processus.

Ces indicateurs seront proposés et soumis aux différents secteurs impliqués dans la gestion de l'environnement en vue de recueillir les informations y relatives, lesquelles seront compilées, analysées et publiées par le Ministère de l'Environnement à travers le Rapport Annuel sur l'Etat de l'Environnement National.

Il sera mis en fonctionnement, sans délai, un Bureau de mise en oeuvre du PAE qui aura pour principale fonction de fournir l'impulsion nécessaire pour le démarrage et l'accélération du processus de mise sur orbite du PAE. L'expérience accumulée dans ce domaine va permettre de définir les indicateurs de performance et de suivi qui seront utilisés dans le contrôle du processus.

L'évaluation des programmes

Tous les programmes du PAE doivent prévoir les voies et moyens pour réaliser son évaluation future. Ce qui n'exclut pas la possibilité pour les autorités concernées de décider de l'opportunité d'évaluation globale ou ponctuelle par un expert indépendant. Au niveau national, la périodicité de telles démarches de gestion est laissée aux autorités compétentes.

Au niveau départemental et municipal, une évaluation appropriée à charge du Mi-

nistère de la Planification et de la Coopération Externe est indispensable à la fin de chaque cycle de projet pour déterminer la capacité d'absorption de fonds de la collectivité territoriale cible en vue de mieux doser les allocations disponibles.

Annexes

A N N E X E I

Quelques exemples de fiches de projet

PROJET 1

Titre du Projet : Banque d'Énergie et développement de mini-centrales hydroélectriques en Haïti

Objectifs : a) Promouvoir la mise en valeur d'un total de 35 sites à potentiel hydroélectrique en Haïti
b) Faciliter l'accès des populations rurales d'Haïti en énergie

Contenu opérationnel

- Evaluation des options institutionnelles
- Elimination des obstacles à l'intervention réelle et efficace du secteur
- Constitution d'une Banque d'Énergie destinée à accorder des prêts d'investissement pour dynamiser le secteur
- Formation en vue de consolider les sociétés d'électricité locales
- Conception et installation de centrales pilotes
- Mise au point de normes et de procédures de certification
- Gestion, supervision et suivi

PROJET 2

Titre du Projet : Gestion durable de l'énergie dans le secteur domestique

Objectifs : a) Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés ainsi que des combustibles autres que le charbon de bois dans les résidences en Haïti

b) Réduire la consommation du charbon de bois en Haïti de 28%

Contenu opérationnel

- Introduction de 70,000 foyers améliorés dans les résidences de Port-au-Prince et des villes de province.
- Mise sur pied d'une campagne d'incitation pour une plus grande utilisation du GPL dans 80,000 résidences
- Commercialisation de 62,000 cuisinières performantes à kérosène
- Commercialisation de 11,000 foyers améliorés dans le secteur domestique

PROJET 3

Titre du projet : Développement des énergies renouvelables en Haïti

- Objectifs** :
- a) Encourager l'adoption généralisée d'énergies renouvelables dans les zones rurales.
 - b) Concilier le développement économique et la préservation de l'environnement.

Contenu opérationnel

- Etude des besoins énergétiques des communautés
- Etude de marché dans la région-cible
- Formation et test-qualification des équipements
- Installation de systèmes d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien) dans des communautés pilotes
- Cahier de normes techniques
- Centre d'information sur l'énergie renouvelable

PROJET 4

Titre du Projet : Gestion Conservatoire et Productive des Eaux et du Sol dans les bassins versants stratégiques en Haïti

- Objectifs** :
- a) Traiter les pans de montagne en amont des infrastructures de production et des grands centres urbains du pays
 - b) Restaurer les sols et conserver les eaux
 - c) Intensifier la production agricole et augmenter les revenus des Utilisateurs de Ressources Locales

Contenu opérationnel

- Zonage selon des critères agro-climatiques et de concentrations de population et préparation de plans d'aménagement ;
- Aménagement parcellaire et lutte contre l'érosion linéaire et les mouvements de masse;
- Revitalisation des écosystèmes caféiers, cacaoyers et promotion de l'agroforesterie;
- Amélioration et diversification du verger national;
- Promotion de techniques de transformation et amélioration des infrastructures de commercialisation (conservation de récoltes, réhabilitation de routes);
- Promotion de méthodes durables de gestion du cheptel;
- Renforcement de la protection des cultures (amélioration végétale, lutte phytosanitaire).

PROJET 5

Titre du Projet : Projet binational de protection et de conservation des Lacs Azuei/Enriquillo et Création d'une Réserve Internationale de la Biosphère.

Objectifs : a) Promouvoir des approches intégrées d'aménagement des Lacs Azuei et Enriquillo dans une perspective de conservation rentable et de gestion durable de la diversité biologique.

b) Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus et de mesures incitatives d'utilisation durable des ressources du Lac Azuei au niveau communautaire.

Contenu opérationnel

- développement d'un plan binational (Haïti-République Dominicaine) pour la création d'une Réserve internationale de la biosphère
- développement de modèles de technologie conservatoire communautaire pour les initiatives de reboisement et de conservation de sols
- inventaire détaillé de la biodiversité et évaluation exhaustive des menaces pour le Lac Azuei
- mesures de conservation in-situ et ex-situ
- édification et renforcement des capacités des collectivités territoriales concernées par la gestion du Lac
- Campagne d'Information, d'Education et de Communication environnementales des populations autour des écosystèmes des deux lacs
- développement de modèles participatifs de plans stratégiques de gestion des ressources
- Promotion de l'écotourisme et encouragement du secteur privé à investir dans la conservation de la biodiversité

PROJET 6

Titre du Projet : Gestion durable des formations de mangrove les plus importantes de la République d'Haïti.

Objectifs : a) Assurer la promotion économique des utilisateurs de mangroves par la diffusion et l'adoption de méthodes durables de gestion.

b) Maintenir la viabilité à long terme des écosystèmes de mangroves à travers des mesures de gestion adaptée des ressources.

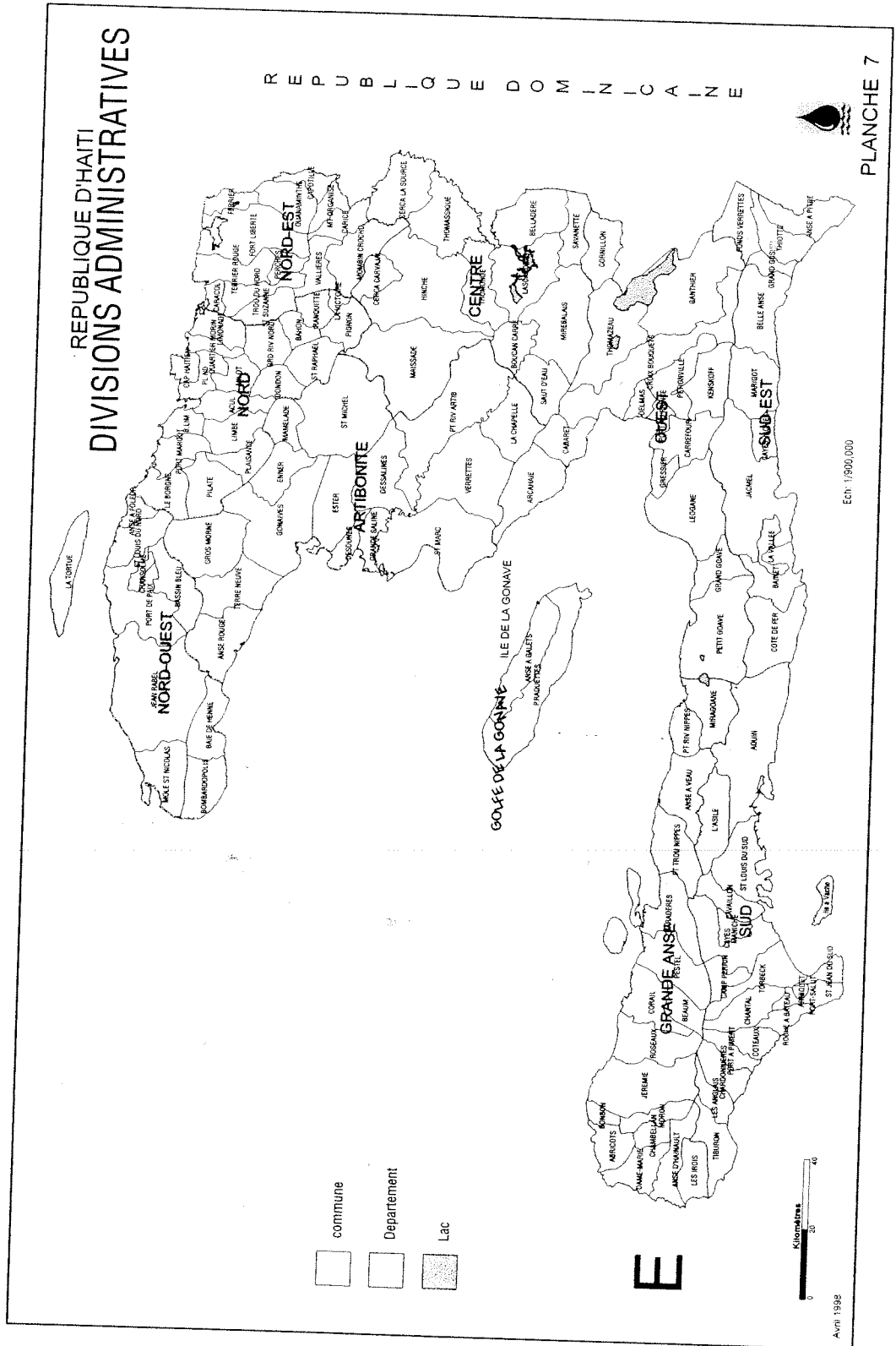
Contenu opérationnel

- recherche participative autour de la mise au point de meilleures pratiques de gestion de mangroves (parcellaire, rotation des coupes, temps de passage, mise en défens etc);

- établissement des lignes directrices de gestion;
- visite d'étude et d'échanges d'expériences dans d'autres îles de la Caraïbe avec les Utilisateurs de Ressources Locales
- identification et mise en place des activités génératrices de revenus et de mesures incitatives d'utilisation durable des ressources
- création d'un Centre National de Recherche-Action Communautaire sur la Gestion des Mangroves
- éducation relative à la gestion des zones humides avec emphase sur les mangroves.

A N N E X E II

Carte des divisions administratives



ANNEXE III

Carte du climat

PLANCHE 7

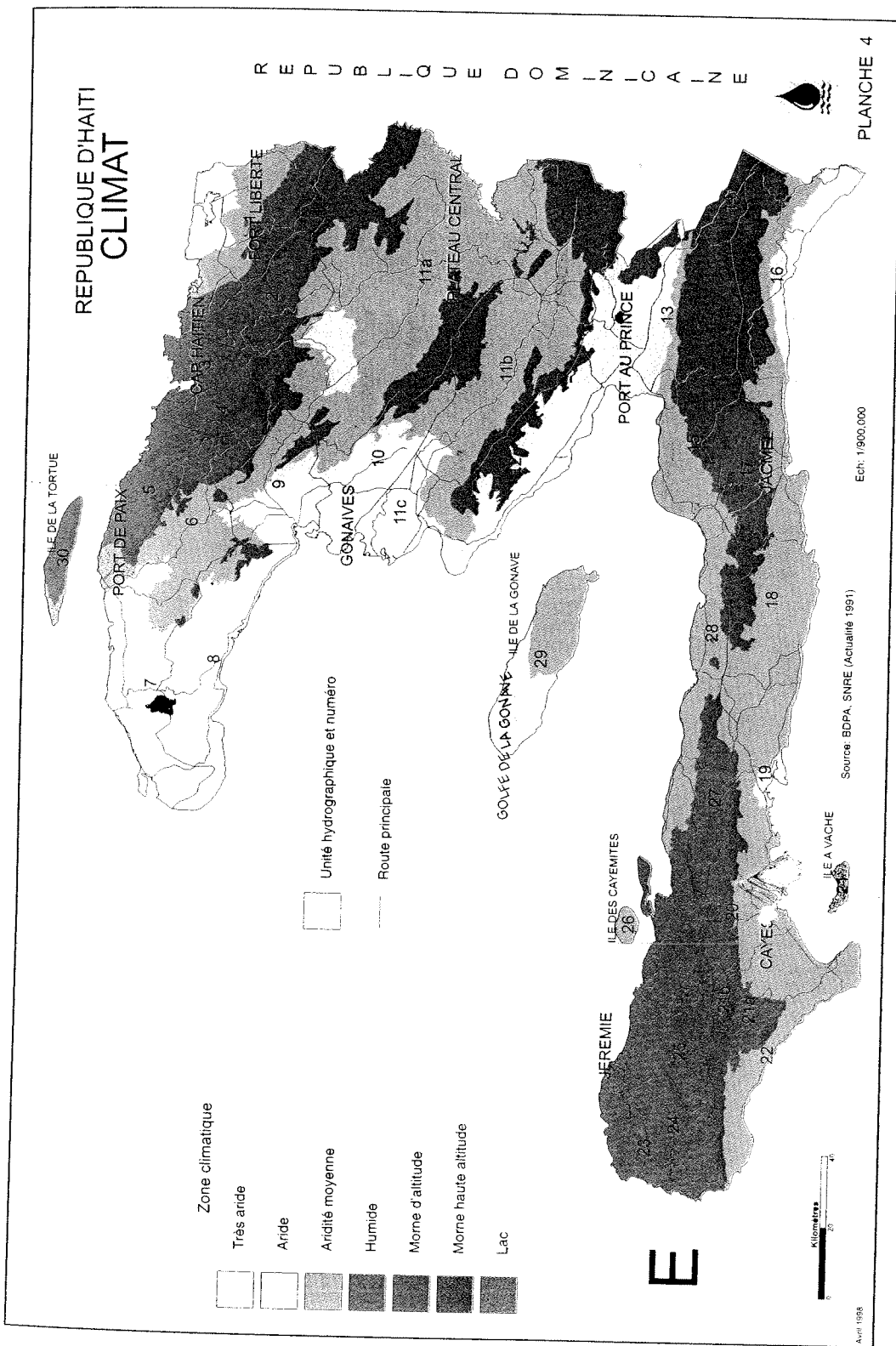
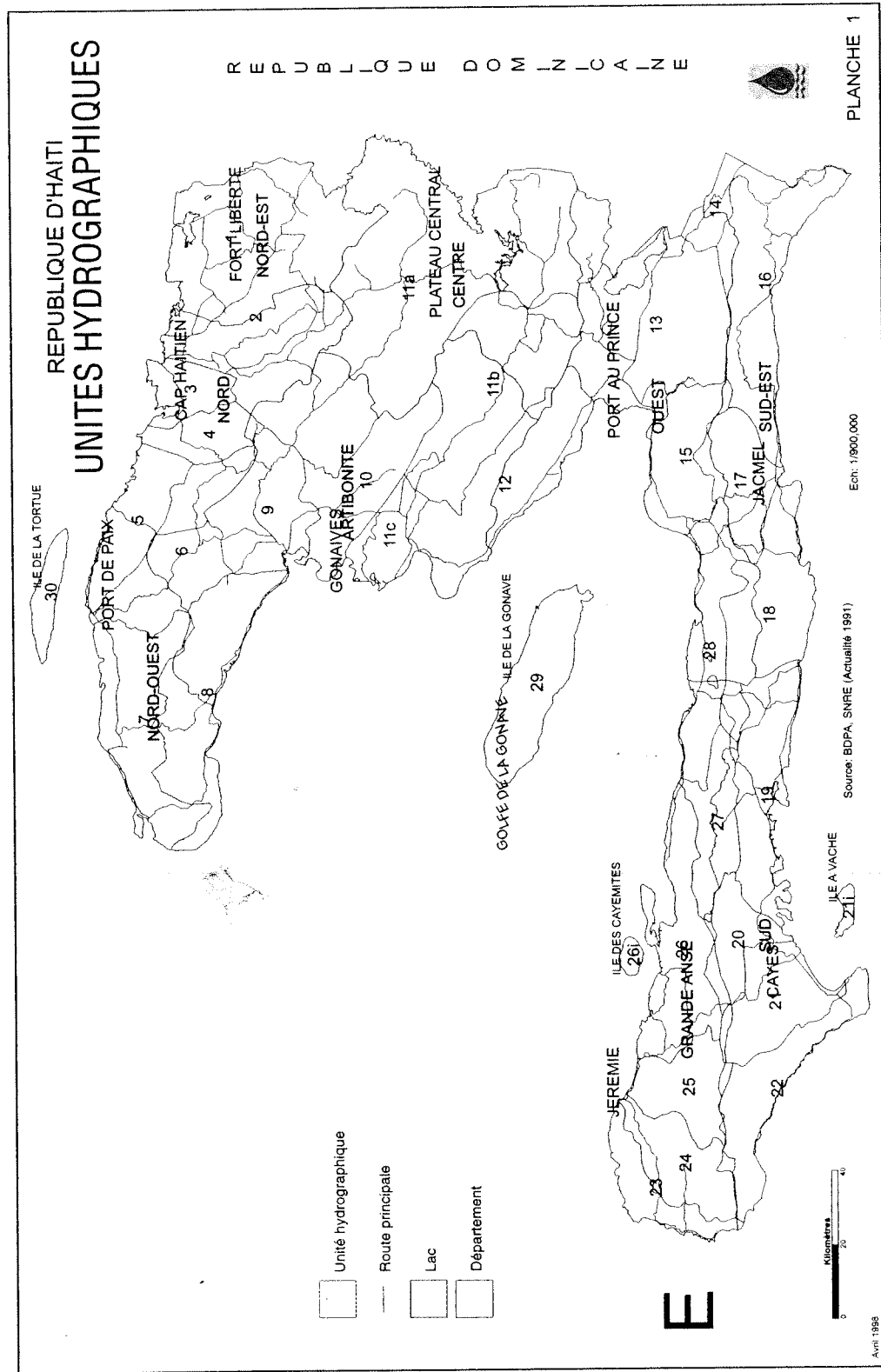


PLANCHE 4

A N N E X E IV

Carte des unités hydrographiques



Richard Rollin - Apr

Richard André J. J. J.

